

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE PRÉSIDE AUJOURD'HUI UNE RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

La relance de l'économie nationale au menu P. 2

CRÉSUS

QUOTIDIEN

Sabri Boukadoum au Brookings Institution (Think-tanks)

«L'Algérie acceptera les résultats du référendum quelle qu'en soit l'issue»

Page 3

www.cresus.dz

In medio stat virtus

45E ANNIVERSAIRE DE LA RASD

Seule la lutte paie !

« Le peuple sahraoui poursuivra sa lutte pour imposer la justice et libérer le territoire sahraoui de la présence marocaine », a déclaré M. Ghali dans son discours à Aousserd (camps des réfugiés sahraouis), à l'occasion de la célébration du 45^e anniversaire de la proclamation de la Rasd. Page 3



Farouk Nemouchi, économiste
« Le pouvoir d'achat a chuté de 88,8% entre 2008 et 2020 » P. 6

Ligue 1
L'ESS repasse en tête, la JSK s'offre le Clasico P. 16

HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS DE LARGE CONSOMMATION

L'augmentation de la marge bénéficiaire pointée du doigt Page 4



CRÉSUS
In medio stat virtus

Quotidien national ■ Dimanche 28 février 2021 ■ 7^{ème} année n°576 ■ Prix 20 DA ■ Étranger 1 euro

MOKRI ET BENGRINA S'AFFICHENT

Les islamistes s'attaquent au camp démocrate

Le courant islamiste représenté par ses deux segments les plus soft, le MSP de Abderrezak Makri et le Mouvement El Bina par Abdelkader Bengrina sont déjà en précampagne électorale. Leur adversaire : le courant démocrate qu'ils accusent de vouloir diviser le pays.

Le président du MSP, Abderrezak Makri a clairement accusé, hier, lors d'une conférence de presse tenue au siège du parti à l'occasion du 2e anniversaire du Hirak l'ex-président Liamine Zeroual d'avoir permis la fraude électorale lors des législatives de 1997 remportée par le RND. Makri qui est revenu sur l'audience que lui a accordée il y a quelques jours le président Tebboune, lequel lui a renouvelé la promesse que les futures élections législatives «seront propres et honnêtes» n'a pas manqué de faire le parallèle avec celles de 1997 remportées par le RND tout juste trois mois après sa création. «Le MSP respecte les garanties imposées par le pouvoir en place. C'est ce qu'on a fait avec le président Zeroual lequel nous a donné des garanties pour qu'il n'y ait pas de fraudes mais au final il a participé aux opérations frauduleuses au profit du RND» dit-il. Auparavant, le successeur de Aboudjerra Soltani a tiré à boulets rouges sur le camp démocrate et particulièrement sur le courant laïc qu'il accuse de tramer un complot et de pratiquer l'exclusion. «Ils veulent imposer une période de transition pour espérer changer la donne parce que l'urne n'est pas à leur avantage», dit-il. Makri a ensuite révélé que «l'Etat profond» a tenté d'imposer une personnalité militaire proche du courant laïc (Ali Ghediri en l'occurrence) pour la succession de Bouteflika. Cette sortie du chef du MSP et le ton adopté envers le courant démocrate dénote d'une certaine fébrilité et d'une appréhension que même le président du Mouvement El Bina, Abdel-



kader Bengrina, use à bon escient. Lui aussi s'est fendu d'un commentaire peu élogieux envers ce courant accusé de mille maux. «L'Algérie est aujourd'hui devant ce choix entre ceux qui appellent à une période de transition et ceux qui défendent la solution constitutionnelle et s'en tiennent au processus en cours à travers le choix des élections», dit-il en substance lors d'un entretien accordé hier à un quotidien arabophone. L'ancien candidat à la présidentielle de décembre 2019 a tenté d'expliquer la lutte qui oppose selon lui, les deux parties en présence, indiquant que cette minorité organisée à l'opposition radicale qui «possède l'argent», est tapie dans tous les

rouages de l'Etat et de la société, a des ramifications à l'intérieur et à l'extérieur du pays, espère «remettre en cause les constantes du pays, de l'esprit de novembre authentique et la division du pays et la multiplication des langues même à instaurer jusqu'à dix langues», ajoutant que cette minorité espère, à travers ses visées, à «atteindre l'Armée nationale». Le leader du parti islamiste n'arrête pas ces deniers jours de provoquer des polémiques. Il attaque tout le monde y compris ceux qui ne sont pas dans sa logique idéologique. Usant jusqu'à satiété de sa meilleure arme : le discours de haine, Bengrina collectionne les déclarations enflammées qui

frisent l'outrage. La dernière en date : Bengrina pense que le Hirak originel a été détourné au profit d'une «dechra». Il est revenu à la charge en proclamant que «le Hirak des millions, le Hirak authentique, est un Hirak politique et n'a jamais été un mouvement social». Cette déclaration a été faite par Abdelkader Bengrina, président du Mouvement Al Bina, lors d'un meeting qu'il a animé la semaine dernière à Oran. Ce à quoi la présidente du PT, Louisa Hanoune a répondu avant-hier lors d'une réunion de son parti que des «parties (allusion à Bengrina) tentent de soustraire les questions sociales du Mouvement Hirak».

Mahmoud Tadjer

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE PRÉSIDE AUJOURD'HUI UNE RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

La relance de l'économie nationale au menu

Le Président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, présidera, aujourd'hui au siège de la Présidence de la République, la réunion périodique du Conseil des ministres, a indiqué, hier, un communiqué de la Présidence de la République.

«Le Président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, présidera, dimanche 28 février 2021 au siège de la Présidence de la République, la réunion périodique du Conseil des ministres, consacrée à l'examen et à l'endossement de plusieurs exposés sur la relance de l'économie nationale et le suivi de la prise en charge des préoccupations des citoyens», lit-on dans le communiqué.

Le président du Parti du renouveau algérien (PRA), Kamel Bensalem, a annoncé hier à Constantine la participation de son parti aux élections législatives prochaines. Lors d'une rencontre régionale organisée au siège du bureau de wilaya de cette formation politique, M. Bensalem s'est dit "définitivement prêt", d'être parmi les partis politiques qui vont participer à cette échéance électorale, "pour une nouvelle Algérie forte". "Notre objectif majeur est de concrétiser le changement, de répondre aux aspirations du peuple et d'assurer la sécurité et la stabilité du pays", a affirmé le responsable politique qui a insisté sur la nécessité de "consolider la cohésion nationale pour faire face aux différents défis, au vu des crises auxquelles le pays est confronté". Le même

Le ministère de la Justice a annoncé qu'un total de 59 détenus du Hirak a été remis en liberté jusqu'au 25 février courant à la faveur de la mesure de grâce prise par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune lors de son discours à la nation du 18 février courant. Le communiqué du ministère de la Justice rappelle que le Président avait annoncé lors de

ELECTIONS LÉGISLATIVES PROCHAINES

Le PRA annonce sa participation

intervenant a également appelé tous les acteurs politiques, les organes de presse ainsi que la société civile à "adhérer massivement à ces élections afin de permettre au peuple d'élire librement ses représentants". S'agissant de la situation économique, M. Bensalem a recommandé la mise en place d'un plan "ambitieux" visant à garantir le développement et la promotion du pays, avec l'implication de toutes les compétences nationales et à accorder l'importance aux secteurs générateurs de richesse, à l'instar de l'industrie et de l'énergie", insistant dans ce même contexte sur "la reconstruction des institutions de l'Etat". Lors de cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre des préparatifs des élections législatives, le président du parti a préconisé

le recouvrement de la confiance du peuple pour assurer une économie forte, ajoutant que "le développement des zones d'ombre, l'investissement, la sécurité et l'autosuffisance alimentaire figurent au programme du parti". D'autre part, le même responsable a appelé "à constituer une force composée de personnalités compétentes, des universitaires et de représentants de la société civile qui prendra en charge les revendications du Hirak et la progression de la société". Des secrétaires de wilaya et des bureaux communaux ainsi que certains membres de diverses régions, de Skikda, Batna, Tébessa, Guelma, Constantine et de Mila ont pris part à cette rencontre régionale qui s'est déroulée dans le respect des mesures préventives de la Covid 19.

SELON LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

59 détenus libérés depuis le 18 février

son discours que la mesure de grâce va concerner entre 55 et 60 détenus du Mouvement populaire. Toutes ces personnes ont été interpellées lors des manifestations du Hirak, a précisé le président Tebboune, dans un discours adressé à la Nation, signalant que cette grâce intervient à la veille du 2e anniversaire du Hirak populaire, déclenché le 22 février 2019.

Le journaliste Khaled Drareni, l'activiste Rachid Nekkaz et Dalila Touat, porte-parole des chômeurs de Mostaganem figuraient parmi les détenus libérés. Ces libérations ont notamment eu lieu dans les wilayas de Bordj-Bou-Arréridj, Tébessa, M'sila, Saïda, Tamanrasset et Adrar.

M.T.

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com
Fax : 021 45 77 85

REDACTEUR EN CHEF
SAID MEKLA

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz

Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger

Tirage :
4000 exemplaires

Publicité :
ANEP 01, rue pasteur, Alger

Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43

Fax. : 021 73 95 59

45^E ANNIVERSAIRE DE LA RASD Seule la lutte paie !

La célébration du 45e anniversaire de la proclamation de la République arabe sahraouie démocratique (Rasd), intervient dans un contexte particulier, avec la reprise de la lutte armée depuis déjà quelques mois, le président sahraoui a réaffirmé hier, la poursuite de cette dernière pour « imposer la justice ».

« Le peuple sahraoui poursuivra sa lutte pour imposer la justice et libérer le territoire sahraoui de la présence marocaine », a déclaré M. Ghali dans son discours à Aousserd (camps des réfugiés sahraouis), à l'occasion de la célébration du 45e anniversaire de la proclamation de la Rasd. A cette occasion, M. Ghali, également secrétaire général du Front Polisario, a souligné que l'annonce de la proclamation de la Rasd « a contrecarré les plans coloniaux et fait échouer toutes les tentatives coloniales d'éliminer l'entité sahraouie ». Il a ajouté dans ce contexte que la proclamation de la République sahraouie le 27 février 1976 « est une source de fierté qui préserve les droits des Sahraouis et incarne leur espoir de vivre dans la dignité et en pleine souveraineté ». M. Ghali a en outre noté que « le déclenchement de la lutte armée contre la présence coloniale espagnole au Sahara occidental était le prolongement de la résistance populaire à long terme, dont la dernière manifestation était le soulèvement de Zemla de 1970 dirigé par le regretté Mohamed Sid Brahim Bassiri ». Il a souligné que l'événement « est aussi l'occasion de faire une pause et de rendre un hommage bien mérité aux martyrs » de la cause sahraouie, « qui se sont sacrifiés pour le bien de cette nation ». Dans le même contexte, le président Ghali a réaffirmé la consécration de l'unité nationale y voyant un pas important pour « contrecarrer les plans visant à détruire le projet national sahraoui ». Le président sahraoui a également déclaré lors de son discours que la République sahraouie, « créée dans un climat d'agitation coloniale vindicative, continue de se renforcer au milieu de la guerre de libération (1975-1991), gagnant sa position régionale, continentale et internationale et consacrant avec persistance ses institutions, organes et pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, en référence à l'expérience unique et distinguée que le peuple sahraoui a menée dans les limites de son jeune Etat ». Le 27 février est le jour de la proclamation de la Rasd. Les festivités de célébrations du 45e anniversaire de la proclamation de la République sahraouie ont débuté hier matin à Aousserd (camps des réfugiés sahraouis), en présence du président Ghali.



De nombreux représentants de partis politiques, de la société civile et des délégations de plusieurs pays, y participent également.

ECHEC MAROCAIN

Cette célébration intervient alors que la lutte armée se poursuit après l'agression militaire d'El Guerguerat, survenue le 13 novembre dernier. L'agression a d'ailleurs marqué un tournant décisif du processus de la cause sahraouie après des années de statu quo politique en l'absence d'un nouvel envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies au Sahara occidental et le non-accomplissement de la mission de la Minurso consistant à organiser un référendum sur l'autodétermination dans un climat de liberté, d'égalité et de transparence en concrétisation de la légalité internationale. La cause sahraouie a marqué un retour en force au niveau des instances internationales après les attaques mili-

taires de l'Armée sahraouie contre les différentes positions de l'armée de l'occupation marocaine, des attaques reprises dans les communiqués du ministère de la Défense sahraouie dans le but de briser le blocus imposé à la cause sahraouie et de démentir toutes les allégations du Maroc qui nie l'existence d'une guerre au Sahara occidental en dépit des rapports médiatiques dans les plus grands médias internationaux. L'ambassadeur sahraoui en Algérie, Abdelkader Taleb Omar, a d'ailleurs qualifié lundi dernier, l'échec du Maroc à faire élire ses candidats lors du 34e Sommet de l'Union africaine (UA), d'une gifle de la part de l'UA, relevant que « le Maroc n'en est pas à son premier échec auprès de cette institution continentale ». L'Ambassadeur sahraoui a fait observer que « les tentatives du Maroc ne trouvent désormais d'écho qu'auprès de certains pays africains pauvres moyennant de l'argent ou d'autres avantages », rappelant au

passage que « l'Espagne porte l'entière responsabilité de la situation actuelle du peuple sahraoui », tandis que la France, souligne-t-il, « a toujours constitué le premier soutien du Maroc, dans son occupation illégale du Sahara occidental ». C'est ce que d'ailleurs a dénoncé hier, le vice-président du Sénat français, Pierre Laurent qui a adressé un message de félicitations au président sahraoui Brahim Ghali déplorant la responsabilité de la France dans le « blocage politique actuel » au Sahara occidental. Il cite notamment « les entraves multiples au processus initié par les Nations unies afin d'organiser, conformément à ses résolutions, un référendum d'autodétermination » estimant, en outre, que « ce statu quo favorable à l'occupation coloniale marocaine constitue une violation du droit international (et) a accru les souffrances du peuple sahraoui ainsi que le pillage de ses ressources naturelles ».

R. N.

SABRI BOUKADOUM AU BROOKINGS INSTITUTION (THINK-TANKS)

«L'Algérie acceptera les résultats du référendum quelle qu'en soit l'issue»

Invité jeudi des « conférences virtuelles » du Brookings Institution, un des plus anciens et prestigieux think-tanks américains, le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, a émis le vœu que la nouvelle administration américaine puisse, de nouveau, jouer un rôle positif dans le règlement des conflits mondiaux « Nous avons, dit-il, besoin de voir les USA dans le monde. Une administration qui, certes, défendra ses intérêts mais qui ne tourne pas le dos à la communauté internationale. Nous souhaitons sa participation » à la résorption des conflits internationaux. Questionné à ce propos par Jeffrey Feltman, ancien secrétaire d'État adjoint pour les affaires du Proche-Orient et ancien sous-secrétaire général aux affaires politiques aux Nations unies, Sabri Boukadoum a exhorté l'administration Biden à agir pour « reconquérir sa crédibilité » laissée exsangue par l'administration de Donald Trump. « C'est une reconquête qu'il faudrait, déclare le MAE. La nouvelle administration doit recouvrer sa crédibilité affectée par (...) ».

Dans une vidéo postée avant-hier par the Center for Middle East Policy (CMEP), le centre de recherche sur le Moyen-Orient, relevant du Brookings Institution, Boukadoum a soulevé le problème des positions marocaines qui font obstacle à l'intégration maghrébine. Lorsque l'Union

du Maghreb arabe (UMA) a été créée, rappelle le diplomate algérien, la question du Sahara occidental était aussi sur la table. Mais à l'époque, et nous sommes héritiers de cette époque, le président Chadli Bendjedid et le Roi Hassan II, ont décidé d'un accord, un gentleman's agreement, qui consistait à laisser le règlement du conflit aux soins des nations unies et de bâtir l'Union maghrébine. Aujourd'hui, la partie marocaine prétend que c'est à cause de la question sahraouie que rien ne se fait au Maghreb. Mais, bien évidemment, nous y perdons tous beaucoup en terme d'intégration économique alors que nous avons, en face, les mêmes défis, en matière de développement, de lutte anti-terroriste, d'émigration et nous perdons en y allant seuls, plutôt qu'unis, négocier avec le partenaire européen (...) c'est la réalité : nous avons beaucoup de potentialités en commun mais que nous laissons de côté ». Le ministre déplore aussi bien le climat délétère entre les deux voisins, la « campagne de presse quotidienne », les « accusations réciproques », les incessants « malentendus » une « situation anormale, juge-t-il, entre voisins, entre frères, nous sommes un seul peuple, confrontés aux mêmes défis et un avenir en commun ». Regrettant la fixation marocaine sur le Sahara occidental, un conflit, précise-t-il, qui relève des missions des Nations unies, Boukadoum réaffirme l'impé-

ratif de dissocier, comme en 1989 (création de l'UMA), la question sahraouie de la question de la construction maghrébine. « Ce qui était possible de faire dans le passé, le sera encore dans l'avenir », présume-t-il. A l'occasion, Sabri Boukadoum fera une mise au point aux MAE marocain, Nasser Bourita qui a été, la veille l'invité des mêmes conférences virtuelles. L'Algérie, affirme Boukadoum, ne décidera pas à la « place des concernés ». « Nous soutenons tout effort de négociation direct entre les deux parties en conflit et l'Algérie ne négociera pas en place et lieu des Sahraouis ». Boukadoum rappelle, par ailleurs, que le Maroc, après avoir accepté la solution du référendum, veut changer aujourd'hui les termes de l'accord en imposant l'autonomie comme seule solution réaliste au conflit. « Mais on ne change pas les règles du jeu, pendant le jeu ». Boukadoum souligne que si l'Algérie peut être d'accord pour une « solution mutuellement acceptée », l'autonomie ne constitue pas, pour autant, une solution réaliste. « Ce n'est pas l'Algérie qui la rejette. L'Algérie bénira et acceptera ce que les Sahraouis décideront à l'issue du référendum. Quel qu'en soit le résultat. Pour une solution mutuellement acceptable, il faut être deux (parties), et cette solution ne peut être une solution imposée unilatéralement ».

M. Aziri

SUITE À L'APPARITION
DU VARIANT BRITANNIQUE

Des spécialistes réagissent

L'apparition des deux cas du variant britannique dans notre pays n'a pas laissé les spécialistes du secteur de la santé indifférents. Les réactions se sont enchaînées, alliant craintes et assurances mais apportant aussi explications et conseils à suivre. Selon le professeur Mohamed Belhocine, épidémiologiste, «les mutations génétiques qui donnent naissance aux variants sont un phénomène permanent chez les virus». Il a expliqué qu'à «mesure que l'épidémie s'est étendue géographiquement et que le nombre de cas a augmenté, on a constaté dès le mois d'avril 2020 l'apparition d'un variant qu'on a appelé 'D614G' qui a remplacé la souche d'origine du Sars-CoV-2. Ce variant a la caractéristique d'être plus transmissible et de faciliter la reproduction du virus chez l'homme». «En octobre 2020, le variant britannique a été détecté. Il est devenu rapidement la souche dominante au Royaume-Uni et s'est étendu dans plus de 80 pays dans le monde». «Nous sommes en train de découvrir ses évolutions biologiques et scientifiques. C'est pourquoi les chercheurs parlent de variants à l'étude», a-t-il fait savoir. «Des enquêtes épidémiologiques indiquent que le variant britannique est 30 à 80% plus facilement transmis et est au moins deux fois plus contagieux». Comparé à la souche originelle, «il entraîne une présence du virus dans le nez et la gorge plus élevée et présente un risque de décès de plus de 30%», signale le professeur Belhocine. «Les vaccins actuels ont une efficacité globale autour de 60% et plus contre les nouveaux variants». Toutefois, «des études sont en cours pour la mise au point d'un vaccin polyvalent qui serait efficace contre la plupart des variants et qui serait éventuellement modifié au fur et à mesure des mutations», a-t-il ajouté. De son côté, Lyès Merabet, président du Syndicat national des praticiens de santé publique, a relevé une «relative inquiétude chez les professionnels de santé» suite à l'apparition d'une souche britannique en Algérie. Dans une déclaration au site électronique 'Santé', il a exprimé sa «crainte de l'aggravation de la situation épidémiologique entraînant une surpopulation des hôpitaux, qui ferait perdre le contrôle». Il a précisé qu'à «ce stade il y a nécessité d'accélérer les investigations épidémiologiques pour contenir et isoler les cas suspects», ajoutant qu'il «est important d'imposer une plus grande rigueur dans le respect des mesures préventives et des protocoles sanitaires qui sont mis en œuvre». Il a appelé, au passage, à «relancer les campagnes de sensibilisation pour inciter les citoyens à ne pas se montrer complaisants dans l'application des mesures dictées par les spécialistes et les autorités sanitaires». Un «relâchement dans ce sens, nous ramènerait à la case départ et serait synonyme du début d'une nouvelle situation d'épidémie» a-t-il souligné. Pour sa part, Dr Mohammed Melhak, spécialiste en virologie, estime qu'il est «impératif que toute personne entrée en Algérie doit subir les tests PCR et autres et se conformer aux protocoles sanitaires en vigueur». Il a insisté sur le strict respect, par les personnels des laboratoires, des conditions de toute la chaîne du processus d'analyse. Selon lui, «une faille lors du prélèvement, dans la nature ou lors du transfert de l'échantillon peut entraîner la non-découverte du virus, ce qui signifie que cela aggraverait le préjudice pour la santé publique». L'expert a rappelé, à ce titre, que «la virologie est l'une des sciences les plus complexes et les plus difficiles, et n'est pas une science exacte dont les résultats peuvent facilement être prédits».

Lyès Ayoub

HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS DE LARGE CONSOMMATION

L'augmentation de la marge bénéficiaire pointée du doigt

Les prix de plusieurs produits de large consommation flambent sur le marché alors que les producteurs et les importateurs pointent du doigt la dévaluation du dinar, les consommateurs affichant, quant à eux, de plus en plus leur indignation.



Après les produits laitiers et les conserves, les prix d'autres produits de large consommation comme le couscous, l'huile, la semoule ou les pâtes alimentaires ont connu ces derniers temps des hausses considérables et inexpliquées. «Elle est de 15 à 20 DA» constate, Mustapha Zebdi, président de l'Association algérienne de protection et d'orientation du consommateur et de son environnement (Apoce) qui s'attend à une envolée du prix de l'huile végétale alors que son prix est réglementé. Pour sa part, M'hamed Hamidouche, professeur en économie, alerte également sur cette variation des prix allant de 300 à 400% qui «fragilise le pouvoir d'achat». Il estime que cette hausse n'est pas engendrée par une hausse de la demande, mais par l'augmentation de la marge bénéficiaire. «Pour les produits importés, on constate que les parts de marché sont monopolisées par certains privés, qui, au vu de leur nombre, réduisent la concurrence et engendrent une hausse des prix quelle que soit la conjoncture économique», déplore l'économiste. La hausse des prix des pâtes alimentaires, enregistrée dernièrement,

est notamment causée par le «monopole» de certains opérateurs qui en profitent pour «multiplier leurs bénéfices» a indiqué récemment Khaled Belbel, président de la Fédération nationale de l'agroalimentaire (FNA), affilié à la Confédération algérienne du patronat (CAP). La fermeture de certaines usines d'agroalimentaires en raison de l'implication de leurs propriétaires dans des affaires de justice, certains producteurs se sont retrouvés «seuls sur le marché», ce qui a créé une sorte de «monopole» dont ils profitent pour multiplier leurs bénéfices, durant cette période, en se basant sur la loi de l'offre et de la demande, a expliqué Belbel. D'où la nécessité, selon lui, de multiplier les contrôles et sévir pour épargner le consommateur qui est la première victime de ces agissements, précisant que la Fédération a, certes, pour rôle de défendre les investisseurs, mais pas au détriment du citoyen. D'autre part, il a évoqué la hausse des prix du blé sur les marchés internationaux ainsi que la hausse des taxes douanières, en relevant que les producteurs des pâtes alimentaires «se plaignent de l'absence de subventions» de la part des pouvoirs

publics. Le responsable a indiqué que ces opérateurs demandent à bénéficier de quotas subventionnés de blé et de semoule, ce qu'il a considéré «impossible» vu que les subventions ne concernent que les produits destinés directement aux consommateurs. Au niveau des consommateurs, c'est l'indignation des citoyens de différentes strates sociales qui affichent leur mécontentement et appellent à contrôler les prix pour atténuer cette saignée des bourses ménagères. Anticipant cette montée des prix et en prévision du mois de ramadhan, le ministère du Commerce se prépare pour éviter ou du moins atténuer la spéculation sur les prix et la multiplication des pénuries qui caractérisent cette période. Lors d'une réunion tenue au ministère avec les directeurs régionaux, l'accent a été mis, particulièrement sur les dispositifs de régulation du marché. «La réunion a été consacrée à l'examen des préparatifs en prévision du mois de ramadhan, notamment en termes de régulation des marchés à l'effet d'assurer la disponibilité des produits de large consommation», précise la même source.

M.T

PRÉVUE POUR AUJOURD'HUI

La grève des pharmaciens suspendue

Assurément, la récente rencontre de concertation entre le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Dr Lotfi Benbahmed et le Syndicat national algérien des pharmaciens d'officines a porté ses fruits, puisque ce dernier a décidé de surseoir à la grève blanche prévue pour aujourd'hui 28 février, comme indiqué dans un communiqué. En effet, la même source a souligné que la séance de travail entre les deux parties a été marquée par une grande franchise dans la mesure où tous les problèmes rencontrés par les pharmaciens dans l'exercice de leur profession ont été traités d'une manière responsable. Parmi les problèmes évoqués figurent la difficulté d'approvisionnement, la ségrégation entre pharmaciens, les ventes concomitantes, les packs, les monopoles et un certain nombre d'autres «maladresses» qui ont conduit le syndicat à déclencher une «grève blanche» hebdomadaire. Aussi, le ministre a informé les représentants du Snapo de sa détermination à lutter contre ces pratiques en les informant des mesures qu'il a décidé de mettre en place. Ainsi, entre autres décisions qui

seront prises incessamment, figure la création d'un portail «e-mail» national qui sera ouvert auprès du ministère de l'Industrie pharmaceutique pour permettre aux pharmaciens de signaler toute pratique dont ils seraient victimes, indique le communiqué. En outre, toutes les informations seront transférées par la suite au niveau du ministère du Commerce afin qu'il prenne les dispositions adéquates contre les établissements pharmaceutiques concernés. Par ailleurs, le Dr Djamel Lotfi Benbahmed s'est engagé à prendre à bras le corps les problèmes soulevés par le Snapo tout en appelant ses représentants à adhérer à la politique initiée par les pouvoirs publics pour faire de ce secteur hautement sensible, le fer de lance du programme tracé pour faire baisser le plus possible la dépendance aux hydrocarbures. Pour rappel, l'appel à la grève blanche lancé par le Snapo avait suscité les réactions de la part du ministère de l'Industrie pharmaceutique, du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (Cnop) et de l'Association algérienne des distributeurs pharmaceutiques

(Adpha). Le ministre avait appelé dans un communiqué l'ensemble des acteurs concernés à se démarquer «des manipulateurs d'opinion» et des actions visant à fragiliser la disponibilité des produits pour continuer à faire preuve de responsabilité et à s'inscrire dans une démarche constructive au service du citoyen algérien, alors que le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (Cnop), a reproché à cette association syndicale son isolement de l'ensemble de la profession. Le Cnop avait condamné «fermement et sans réserve, les déclarations, publications et appels à la grève et boycott des commandes par le Syndicat national algérien des pharmaciens d'officines (Snapo)». L'Association algérienne des distributeurs pharmaceutiques (Adpha), a estimé pour sa part que le Snapo se trompe de cible en s'attaquant aux distributeurs. Elle a ajouté que «l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament sont soumis aux mêmes contraintes et aux mêmes règles et visent le même objectif».

Rabah Karali

ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS EN ALGÉRIE

Des particules radioactives de césium 137" découvertes en France

Découvertes dans le sable du Sahara qui a récemment recouvert une partie de la France, les particules radioactives de césium 137" proviennent des essais nucléaires réalisés par l'Hexagone dans le désert algérien dans les années 1960, a précisé sur France Info le vice-président de l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest.

En février dernier, plusieurs départements français ont été touchés par un nouveau nuage de sable venu du Sahara et dans lequel des particules radioactives ont été découvertes par l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO). Pierre Barbet, vice-président de l'association et spécialiste auprès de l'université de Caen, a expliqué leur origine et leur danger pour la population. «Les données qu'on a publiées sont sans ambiguïté du césium 137" qui «est un produit de fission dominant à travers les essais nucléaires», a-t-il déclaré vendredi dernier. «C'est une substance radioactive qui émet des rayonnements pénétrants, des rayonnements gamma et n'existe pas à l'état naturel», a-t-il ajouté. Selon lui, l'apparition de cette substance dans le désert africain «remonte au début des années 1960, quand la France a fait des essais nucléaires atmosphériques dans le Sahara algérien». Bien que les quantités de cet élément radioactif soient «assez faibles», d'après le spécialiste, «l'objet n'est pas de dire qu'il y a une mise en danger de la population, mais de rappeler un peu quelle est l'origine et la responsabilité de la France dans ces essais nucléaires». Soulignant son danger minime, il a en revanche mis en exergue les «expositions extrêmement importantes» subies il y a 60 ans par les populations algériennes qui «vivent dans ces régions». Le spécialiste a pointé le fait que la limite d'existence du césium 137" était de 30 ans. «Cela veut dire qu'au bout de 30 ans, il ne reste que la moitié de sa radioactivité. Et au-delà, on atteint les 1%», a-t-il expliqué.



Dix-sept essais nucléaires français au total (4 essais aériens à Reggane) de 1961 à 1966 et 13 essais souterrains à In Ecker ont été menés entre 1960 et 1966. Le premier essai nucléaire français, Gerboise bleue, a été effectué le 13 février 1960 à 7 h 4 (heure de Paris). Toutefois, le premier essai aura lieu au début de l'année 1960 et que le site de test sera localisé au Sahara algérien. Elle est de faible puissance relative

à la bombe H dont disposent déjà les États-Unis, l'ex-URSS et la Grande-Bretagne. Un champ de tir est créé à Reggane, au centre du Sahara algérien et à 600 kilomètres au sud de Béchar, plus précisément à Hamoudia, à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Reggane. Quatre tirs atmosphériques y seront effectués, trois depuis des tours et un au sol. Le rapport annuel du CEA de 1960 montre

l'existence d'une zone contaminée de 150 km de long environ. Mais en 2013 la carte classée secret défense des retombées réelles est divulguée, montrant l'immensité des zones touchées, et ce jusqu'en zone subsaharienne. Des taux de radioactivité différents suivant le déplacement des particules de poussière contenant de l'iode 131, du césium 137" (note 002910 du 4 avril 2013). M. T.

VOLS DE RAPATRIEMENT AVANT LA FERMETURE DU CIEL Air Algérie renforce son programme

En raison de la suspension des vols de rapatriement du mois de mars, la compagnie aérienne nationale Air Algérie décide de renforcer son programme de vols pour ce 27 et 28 février 2021. Selon le site Paris Aéroport, le transporteur aérien national aurait programmé cinq vols par jour depuis l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle (CDG) à destination d'Alger. Il a donc prévu un nombre de cinq vols pour ce dimanche 28 février. Deux vols matinaux, soit le premier à 9h40 tandis que l'autre est prévu pour 12h10. Deux autres vols s'effectueront l'après-midi, soit un à 14h40 et un autre à 16h10. Le dernier vol de la journée est programmé pour le soir, à 20h30. Avec l'apparition du variant anglais de la Covid 19 en Algérie, Air Algérie a décidé de renforcer son programme de vols dans l'optique de rapatrier le plus grand nombre de ressortissants algériens bloqués à l'étranger avant la suspension des vols de rapatriement au mois de mars prochain. Si auparavant Air Algérie garantissait trois vols de rapatriement quotidien en provenance de la France, cela n'est plus alors le cas pour les deux derniers jours du mois de février courant, la compagnie a décidé de programmer deux vols quotidiens supplémentaires. Ainsi, il y aurait pas moins de dix vols de rapatriement avant la suspension totale de ces vols spéciaux à raison de cinq navettes par jour. Ces vols sont ainsi programmés pour hier et aujourd'hui, derniers jours du mois de février qui en compte 28.

DOCTORAT 2021

Les nouvelles dates du concours connues

Les dates du concours d'admission au doctorat, pour l'année universitaire 2020-2021, viennent finalement d'être divulguées. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (Mesrs) a annoncé, en effet, les nouvelles dates du concours d'admission au doctorat 2021 en Algérie, pour les candidats ayant rempli les critères. Les concours d'admission au troisième cycle auront ainsi lieu du 27 février (hier, Ndlr) au 10 avril 2021. Les dates de début varient selon les différentes universités et filières. En guise d'exemple, l'université d'Alger III a informé les candidats que le concours d'admission au troisième cycle débutera le 6 mars prochain. L'établissement a précisé que les candidats concernés étaient ceux des filières des sciences économiques, de management et de commerce. Le ministère a également indiqué qu'un protocole sanitaire avait été communiqué aux universités algériennes. Ces dernières devaient obligatoirement appliquer les mesures nécessaires afin de contrer la propagation de la Covid 19 dans leur enceinte. Ce protocole, instauré par le Mesrs, se décompose en trois phases. La

première consiste à aménager les salles d'examen de façon à permettre la distanciation sociale. Les universités devront ensuite assurer une désinfection régulière des lieux et veiller au respect des gestes barrières par les candidats, durant le déroulement du concours. Le ministère a précisé que le port du masque représentera une obligation lors du concours. Les universités devront aussi fournir les produits de désinfection nécessaires. Elles devront, en plus, limiter au maximum la circulation dans l'établissement. Les rassemblements au sein de l'établissement, durant le concours, relèveront des actes strictement interdits. Le Mesrs le souligne clairement. Pour rappel, le département du Pr Abdelbaki Benziane a révélé, via un communiqué publié le 24 février courant que 50 689 recours ont été déposés. Il a ajouté que 64% de cette quantité avaient reçu un avis favorable, soit 32 819 dossiers acceptés après réexamen. Le responsable a également présenté le total des candidats. Il a alors indiqué que plus de 92% des diplômés universitaires, ayant déposé leurs dossiers, ont désormais l'accès au concours d'admission.

ARRÊT DES VOLS DE RAPATRIEMENT EN MARS

Le Dr Berkani confirme

Le membre du Comité scientifique de lutte contre la pandémie de la Covid 19, le Dr Bekkat Berkani, a confirmé hier, l'arrêt des vols de rapatriement en Algérie pour le mois de mars 2021 lors de son passage sur le plateau de la chaîne privée. Le Dr Berkani a indiqué que la décision de l'arrêt des vols de rapatriement en Algérie et de fermeture des frontières aériennes et maritimes «prendra effet, à compter du 1er mars pour une durée d'un mois, soit jusqu'au 31 mars 2021». Il poursuit, en précisant qu'il s'agit-là de «la première mesure préventive prise par les autorités algériennes face au risque de l'aggravation de la propagation du variant mutant de la Covid 19 en Algérie». Le membre du comité anti Covid 19 a rappelé que les autorités algériennes «vont procéder à la suspension des vols de

rapatriement des ressortissants algériens bloqués à l'étranger, du 1er au 31 mars par mesure de prévention contre la pandémie». Le Dr Bekkat Berkani a écarté la possibilité d'un retour au confinement sanitaire, du moins dans l'immédiat, expliquant qu'au niveau du Comité scientifique dont il est membre «il n'existe pas de réflexion dans ce sens». A propos des personnes déjà vaccinées, le président du Conseil de l'Ordre des médecins a assuré qu'aucune de ces personnes «n'a été recontaminée, preuve de l'efficacité du vaccin qui assure une immunité», selon lui. «Le vaccin acquis par l'Algérie est efficace même contre les variants qui ont une plus grande capacité de prorogation», précise le Dr Bekkat Berkani, confirmant par ailleurs les deux cas de variants anglais révélés jeudi dernier.

FAROUK NEMOUCHI, ÉCONOMISTE

«Le pouvoir d'achat des travailleurs a chuté de 88,8% entre 2008 et 2020»

Docteur en économie, Nemouchi Farouk analyse dans cet entretien, la répartition des revenus de la richesse nationale empreinte d'injustice envers les travailleurs dont la contribution au budget de l'Etat est presque deux fois supérieure à celle des entreprises alors que plus des 2/3 de la valeur ajoutée reviennent à ces dernières (statistiques de l'ONS). L'expert aborde également d'autres questions dont la récente décision de la Banque d'Algérie de réduire le taux des réserves obligatoires des banques commerciales. Toute la question, selon lui, est de savoir si cette création de monnaie scripturale donnera lieu à une contrepartie en termes de biens et services et stimulerait la croissance économique. Si tel n'est pas le cas, alors le risque d'inflation s'accroît ».

Propos recueillis par
Mohand Aziri

Dans une de vos contributions récentes consacrée à la répartition des revenus de la richesse nationale, vous mettez le doigt sur l'injustice faite au travailleur algérien dont la contribution au budget de l'Etat est presque 2 fois supérieure à celle des entreprises alors que plus des 2/3 de la valeur ajoutée reviennent à ces dernières. Que disent, à ce propos, les statistiques de l'ONS de ces 2 dernières décennies relatives à l'excédent brut d'exploitation, autrement dit la richesse nationale ?

S'il est une question qui constitue le parent pauvre dans le domaine de la recherche et du débat économique, c'est bien celle de la répartition du revenu national. La richesse produite dans un pays au cours d'une année se mesure à l'aide d'indicateurs dont le plus répandu est le PIB. Dans une optique de production, il se définit comme la somme des valeurs ajoutées et dans une optique de revenus, il représente la totalité des différentes rémunérations servies à tous les agents économiques. Il nous renseigne sur la répartition des revenus au sein de l'économie nationale et dont les deux composantes essentielles sont l'excédent brut d'exploitation (EBE) et les salaires. Les statistiques de l'ONS révèlent qu'au cours des deux dernières décennies l'EBE, c'est-à-dire la part de la richesse qui revient aux entreprises et aux apporteurs de capitaux est supérieure à 72%. En revanche, les rémunérations salariales rapportées à la valeur ajoutée sont inférieures à 17%.

Il apparaît donc que les entreprises nationales accaparent plus des 2/3 de la valeur ajoutée alors que leur contribution au budget de l'Etat est presque deux fois moindre que celle des salariés, ce qui invalide la thèse selon laquelle les salaires versés dans le secteur économique sont la première cause des déséquilibres financiers. Lorsque les entreprises ont un EBE élevé, cela signifie qu'elles possèdent un surplus monétaire potentiel (à ne pas confondre avec la trésorerie effective) conséquent généré par l'activité d'exploitation. Il résulte de ce constat que les entreprises nationales disposent d'une forte capacité de financement qui n'est pas mise au service de la modernisation des équipements, du développement des capacités de production et donc de la croissance économique. Les avantages fiscaux, financiers et autres privilèges ne doivent pas profiter à ceux qui tournent le dos à l'investissement et recy-



La crise actuelle est l'occasion de définir un modèle de croissance qui met fin à des politiques fondées exclusivement sur les industries extractives et la distribution de la rente surtout que cette dernière est entrée dans un processus de dissipation qui s'annonce irréversible.

clent les revenus tirés de leurs activités déclarées dans des opérations de spéculation immobilières et de transfert des capitaux à l'étranger en utilisant des canaux informels et formels.

Il est injuste que certains s'enrichissent en appauvrissant le pays et que ceux qui créent les richesses payent pour eux. L'Algérie nouvelle se construit avec une race d'entrepreneurs qui enrichit la nation et qui se sou-

cie de l'intérêt des travailleurs.

Comment appréciez-vous la récente décision de la Banque d'Algérie de réduire de un point, de 3 à 2 %, les réserves des banques ?

Les Réserves obligatoires (RO) représentent un pourcentage des dépôts que les banques doivent conserver dans des comptes courants ouverts dans les livres de la Banque d'Algérie et cette dernière l'utilise comme instrument de politique monétaire. Lorsque l'autorité monétaire réduit le taux de RO, elle permet aux banques commerciales de disposer de liquidités supplémentaires et cela leur permet d'accorder plus de crédits aux entreprises. L'évolution du RO obligatoire de 12% en Février 2019 à 2% en février 2020 accroît le pouvoir de création monétaire des banques commerciales et toute la question est de savoir si la création de monnaie scripturale donne lieu à une contrepartie en termes de biens et services et stimule sur la croissance économique. Si tel n'est pas le cas, alors le risque

d'inflation s'accroît. Au cours des années passées, le système bancaire a enregistré des liquidités surabondantes induites par une monétisation excessive de la rente et pourtant cela n'a pas servi de levier pour développer une économie d'offre.

Pour équilibrer les comptes publics, le gouvernement a annoncé une coupe sévère dans la facture d'importation qui devait baisser de 10 milliards de dollars et la dévaluation de la monnaie nationale de plus de 25 % à l'horizon 2023. Certains experts plaident la cause d'un taux de dévaluation plus soutenu. Comment jugez-vous l'approche ?

La réalisation des équilibres internes et externes ne doit pas être assujettie à des prédictions relatives à l'évolution du prix du pétrole en espérant qu'il atteigne les 100 ou 200 dollars. Le modèle de croissance tiré par les hydrocarbures a atteint ses limites et vouloir assurer sa pérennité, c'est condamner l'Algérie à rester dans le sous-développement et la dépendance.

La gestion du taux de change est un axe fondamental de la politique économique, car elle concourt à la réalisation de la stabilité des prix intérieurs et du taux de change de la monnaie nationale vis-à-vis des monnaies étrangères. L'Algérie a adopté un régime de change

basé sur le flottement dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change. Il en résulte une double conséquence : le gouvernement n'est plus tenu de dévaluer le dinar, il dégage ainsi sa responsabilité et laisse le soin au marché et à une intervention discrétionnaire de la BA d'apporter les corrections dans le sens de l'appréciation ou la dépréciation. Trois préoccupations majeures expliquent la dépréciation de la monnaie nationale vis-à-vis des devises. En premier lieu, il y a le souci de la BA de maintenir le taux de change réel à son niveau d'équilibre de façon à garantir la compétitivité externe de l'économie nationale. Ensuite cette dépréciation s'explique par la volonté du gouvernement de faire face à l'impasse budgétaire. Enfin la baisse du dinar a pour effet de renchérir les produits d'importation et cela entraîne une contraction de la demande globale et diminue le risque d'épuisement des réserves de change. Au-delà de l'ampleur de la dépréciation qui est un sujet important, il y a lieu de s'interroger sur sa finalité, c'est-à-dire comment faire du taux de change un instrument qui favorise la croissance économique et ne pas se contenter de l'utiliser comme un amortisseur de crises.

Les indicateurs de l'économie communiqués par le gouvernement (chômage, inflation, croissance, consommation etc.) ne sont pas alarmistes. 2,4% d'inflation, le taux officiel, vous en contestez la méthode de calcul utilisée par l'ONS : une démonstration ?

Pour la grande majorité des Algériens, cette information semble déroutante, car elle ne contribue pas à atténuer la frustration des citoyens qui sont persuadés qu'ils subissent une perte de pouvoir d'achat que n'expriment pas les statistiques publiées par l'ONS. Les économistes opèrent la distinction entre l'inflation calculée et l'inflation perçue par le consommateur. Le taux d'inflation calculé par l'ONS est établi sur la base des dépenses annuelles en 2001 (année de base) alors que la structure de la consommation des ménages algériens entre 2001 et 2020 a sensiblement évolué. La structure de consommation a évolué en raison notamment des dépenses de larges couches de la population portant sur l'achat de biens et services se rapportant aux nouvelles technologies : téléphone mobile, internet, acquisition d'équipement informatique à usage personnel.

Le poste « alimentation » représente 41,8% du budget des ménages algériens, or on sait que leur dépense est fortement sensible à la consommation des produits alimentaires, notamment agricoles qui ont la particularité d'être inflationnistes et ce sont les populations les plus vulnérables qui sont les plus affectées.

Au-delà de l'ampleur de la dépréciation qui est un sujet important, il y a lieu de s'interroger sur sa finalité, c'est-à-dire comment faire du taux de change un instrument qui favorise la croissance économique et ne pas se contenter de l'utiliser comme un amortisseur de crises.

Le poste « logement » entraîne des charges qui absorbent 20,4% du budget des ménages et son coefficient de pondération ne reflète pas l'effort financier consenti par eux, car les remboursements de l'emprunt pour l'acquisition d'un logement ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indice des prix à la consommation. Un calcul plus objectif de l'indice des prix requiert une actualisation du panier de biens et services portant à la fois sur sa composition et les pondérations censées refléter le poids de chaque bien et service dans la dépense de consommation. La politique de blocage des salaires occulte une réalité des plus pénibles pour les travailleurs et retraités qui ont enregistré une chute de leur pouvoir d'achat de 88,8% entre 2008 et 2020 (calculé à partir des données ONS). Il est évident que le calcul de l'inflation est un problème économique et social, mais aussi politique et par conséquent tout gouvernement n'a pas intérêt à faire preuve de transparence sur ce sujet très sensible. Une faible inflation est le prétexte pour le gouvernement de s'opposer à toute revendication salariale et justifier la politique de blocage.

Un plan de relance économique 2020-2024 avait été annoncé au tout début du mandat présidentiel. Pandémie mondiale et nationale obligent, le chantier de la relance est reporté sine die. Que doit être la réponse des politiques pour sortir l'Algérie de la stagnation (récession ?) de l'économie ?

De 1980 à ce jour, l'Algérie pâtit toujours de l'absence d'une vision de développement économique qui précise des objectifs stratégiques sur le moyen et le long terme. La crise actuelle est l'occasion de définir un modèle de croissance qui met fin à des politiques fondées exclusivement sur les industries extractives et la distribution de la rente surtout que cette dernière est entrée dans un processus de dissipation qui s'annonce irréversible. Pour sortir l'économie d'une crise qui se manifeste de plus en plus sous forme de stagflation (inflation + chômage) et l'installer sur une trajectoire de croissance et développement, la rupture doit être totale avec le modèle rentier et l'approche libérale recommandée par les institutions financières internationales qui se focalisent sur les seuls équilibres macro-économiques dans une optique strictement comptable. L'Algérie en a fait l'amère expérience lorsqu'elle a appliqué un plan d'ajustement structurel sous une étroite surveillance du FMI durant les années 1990. Le pays a besoin d'une stratégie économique de long terme qui repose sur les principes fondamentaux suivants : - Une croissance économique endogène : Les nouvelles théories de la croissance démontrent que dans les économies modernes, le capital humain s'impose de plus en plus comme un important facteur de production. Cette évolution justifie la nécessité de faire des investissements conséquents dans le secteur de l'éducation, de la formation et de la santé. - Une croissance économique inclusive : elle établit la liaison entre la production de richesses et leur répartition et défend la thèse selon laquelle plus l'écart entre riches et pauvres est faible, plus la croissance est forte. - Une croissance économique créatrice d'emplois : au cours des 20 dernières années, la croissance économique a été tirée par la dépense publique et maintenant que celle-ci est en chute libre en raison de l'épuisement de la rente, l'économie nationale doit relever le défi en faisant de l'investissement des entreprises, la composante principale du PIB. En mettant au cœur du modèle économique cet objectif, il sera possible de créer des emplois durables et de promouvoir une économie d'offre en s'appuyant sur les secteurs suivants : l'industrie manufacturière, l'agriculture, le tourisme et l'économie numérique.

BIO-EXPRESS

Farouk Nemouchi est titulaire d'un doctorat d'État en sciences économiques. A travaillé comme enseignant-chercheur à l'université de Constantine et à l'ESCE. Consultant en finance. Auteur de nombreux articles.

CONCOURS DE L'HUILE D'OLIVE DE DUBAÏ Un oléiculteur algérien lauréat

Parmi plus de 360 participants, Hakim Alileche, un producteur algérien d'huile d'olive de Ain Ouessara, dans la wilaya de Djelfa, a décroché le premier prix d'une prestigieuse compétition consacrée à l'huile d'olive «extra vierge», de récolte précoce, lancée dans le cadre du concours international de Dubai Olive Oil Competition «DOOC».

Venant des différents pays, notamment d'Espagne, de Grèce, d'Italie et de Tunisie, qui sont les premiers producteurs au monde de l'huile d'olive, les huiles ont été analysées par un premier jury composé d'experts basés à Dubai. Une autre analyse a été effectuée par un jury composé d'experts internationaux (italiens, japonais, français et brésiliens). Les lauréats se voient offrir la possibilité de commercialiser leur produit sur les sites internet des organisateurs du concours mais aussi sur un réseau de boutiques de luxe à travers le monde. Originaire de Tizi Ouzou, ce producteur dont les vergers sont situés dans la région de Benhar à Ain Ouessara a, dans une déclaration à l'APS, précisé qu'il tenait son exploitation exclusivement en culture biologique. D'ailleurs, il a soumis son produit à la certification auprès d'un organisme mondial basé en Allemagne. L'oléiculteur de Ain Ouessara possède un verger de 40 hectares comptant 15.000 oliviers dont 9 000 sont en production avec une irrigation en réseau goutte à goutte. En 2020, le verger a produit 20 000 litres pour une année que l'agriculteur considère comme «difficile» en termes de rendement. Alileche a expliqué que pour l'obtention de son huile, les olives sont triturées le jour même de la cueillette au sein du verger grâce à un moulin acquis de Toscane en Italie. La cueillette s'effectue à la main, nécessitant une main d'œuvre saisonnière d'une soixantaine de personnes «même si la main d'œuvre se fait rare». «La trituration le jour-même permet aux olives de ne pas s'oxyder. Les taux de peroxyde est d'environ 3 % alors que l'orga-



nisme international d'oléiculture pour l'huile extra vierge le limite à un maximum de 20 %. Cette distinction permet de montrer une fois de plus que le produit algérien n'a rien à envier aux produits d'autres pays méditerranéens producteurs d'huile d'olive», estime Alileche. Cependant, l'oléiculteur regrette la persistance de lourdeurs bureaucratiques concernant plusieurs volets de son activité agricole. De plus, la problématique d'acquisition de bouteilles en verre pour l'huile d'olive demeure, dit-il, problématique «dans la mesure où les producteurs de bouteilles en verre sont rares en Algérie, nous obligeant parfois à nous tourner vers leur importation de Tunisie».

Concernant son ambition d'exporter, le producteur affirme avoir reçu l'intérêt de clients en France, en Russie, du Sultanat d'Oman mais aussi du Canada, du Japon, et des Etats-Unis pour la saison prochaine. La récolte des olives pour la production d'huile «extra vierge» de récolte précoce s'effectue au mois d'octobre. «A travers notre production, nous visons un marché de luxe. Au niveau du marché premium, le litre peut être cédé à 120 euros. Nous concernant, nous commercialisons notre huile à des distributeurs pour 7 à 8 euros/litre qui le cède à plus de 20 euros/litre en Europe», souligne-t-il.

Hafid M.

D'ICI DIX ANS

Le GNL représentera 48% du volume du gaz échangé

Le volume global du gaz qui sera échangé dans le monde dans les 10 années à venir sera composé à hauteur de 48% de Gaz naturel liquéfié (GNL), a indiqué le Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) dans son dernier rapport. Dans la cinquième édition de son rapport «Global Gas Outlook 2050», l'organisation qui regroupe 19 pays producteurs du gaz, s'attend à ce que la part du GNL échangé sur les marchés continue sa croissance pour atteindre 48% de tout le gaz échangé en 2030 et 56% en 2050. D'après les prévisions du GECF, l'investissement total dans le gaz (y compris les activités en amont et en aval) entre 2020 et 2050 atteindra près de 10 000 milliards de dollars. Il est également prévu qu'à l'horizon 2050, près de 1 990 milliards de mètres cubes sur environ 5 920 milliards de mètres cubes de demande mondiale de gaz naturel seront importés, dont 1 105 milliards de mètres cubes seront en provenance des pays membres du GECF, soit plus de la moitié. Concernant les prix, le GECF prévoit la poursuite de la volatilité des prix du gaz naturel, et ce, «en raison des cycles d'investissement pour le GNL». «En ce qui concerne les prix du gaz, le marché tend vers une intégration accrue du marché régional du gaz naturel et une convergence des prix, bien qu'à un niveau généralement inférieur aux projections de 2019», précise-t-on dans ce rapport dévoilé en fin de la semaine, soulignant que «la volatilité des prix du gaz se poursuivra en raison des cycles d'investissement pour le GNL, mais la mondialisation croissante des échanges contribuera à maintenir la compétitivité des prix interrégionaux». Selon le Forum, le défi de la dé-carbonisation et des taxes carbone aura un impact important en Europe, qui sera le «marché d'équilibrage» du GNL. Revenant sur la situation du marché du gaz en 2020, le rapport souligne qu'une combinaison d'un



approvisionnement excédentaire de GNL, d'une utilisation élevée du stockage en Europe, d'un hiver chaud et des effets de la Covid-19 avait provoqué un effondrement des prix à travers le monde l'année dernière. Par ailleurs, le rapport précise aussi que la demande mondiale d'énergie primaire devrait augmenter de 24% revenant à ses niveaux de 2019 à la fin de 2023, «mais d'ici 2050, elle reste avec une croissance de 2,5% inférieure aux prévisions pré-pandémique», selon le rapport.

R. E.

ELLES ACTIVENT DANS LE DOMAINE DE LA PÊCHE 12 entreprises défaillantes recensées à Oran

L'antenne de wilaya d'Oran de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) a recensé 12 entreprises versées dans le domaine de la pêche défaillantes, dont trois avaient introduit une requête pour la révision de l'échéancier de remboursement de leurs dettes, a-t-on appris du chef de service chargé du suivi du recouvrement de cette antenne.

Ces entreprises défaillantes figurent parmi 200 entreprises du secteur qui sont inscrites dans la plateforme numérique de l'antenne d'Oran de l'ANADE, a indiqué, à l'APS, Heddar Djamel Eddine, en marge d'une rencontre de sensibilisation dédiée aux professionnels de la mer, en présence de représentants de divers dispositifs de soutien à la création de petites et moyennes entreprises (PME) et de la direction régionale de l'Ouest de la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR). La révision du calendrier de paiement des dettes des entreprises défaillantes entre dans le cadre d'une série de mesures, suite à un accord conclu, au mois d'août dernier, entre l'ANADE, différentes banques nationales et le Fonds national de garantie des crédits aux PME (FGAR).

M. Heddar a exhorté les entreprises, dans ce sens, quant à la nécessité de s'inscrire dans la plateforme électronique pour pouvoir bénéficier des services offerts par l'agence, que ce soit pour le rééchelonnement des prêts ou pour régler les divers problèmes auxquels sont confrontés les jeunes chefs d'entreprises, soulignant que nombre de professionnels de la mer ne sont pas au courant de cette plateforme en dépit des campagnes de sensibilisation et d'information. Dans le détail, il existe, actuellement 12 entreprises versées dans le créneau de la pêche à Oran qui sont en situation de défaillance pour n'avoir pas hono-



ré leurs engagements, selon les données fournies. A noter que l'étude d'un calendrier de rééchelonnement des dettes a été bouclée et les dossiers sont actuellement déposés au niveau de la BADR, tandis que le dossier des trois entreprises ayant demandé la révision de leur dette est en cours d'étude, à la différence des entreprises défaillantes qui n'ont pas déposé un dossier de différer le remboursement de leur crédits, selon la même source. Pour sa part, le directeur régional ouest de la BADR a souligné que ces mesures permettront aux entreprises défaillantes de renouer avec leur activité à travers l'effacement de la totalité des pénalités d'arriérés de paiement, ainsi

que l'annulation de l'application du taux d'intérêt des crédits bancaires de 5,5 pour cent, en plus de revoir le calendrier dont le délai de remboursement est de 5 ans. Les demandes de révision de l'échéancier de remboursement des dettes et du dossier doivent être déposées avant le 31 décembre 2021, a-t-on annoncé. Le même responsable estime que ces mesures se veulent une occasion de plus pour ces entrepreneurs d'en tirer profit car elles interviennent dans une nouvelle ère, du moins pour ceux qui s'engagent à régulariser l'ensemble de leurs dus dans les délais acceptables avec un calendrier de remboursement.

CASBAH DE MOSTAGANEM

Relogement en avril prochain d'occupants d'habitations précaires

Des occupants d'habitations précaires au vieux quartier de Tijdiit, connu sous l'appellation "Casbah de Mostaganem", seront relogés début avril prochain, a-t-on appris jeudi dernier des services de la wilaya. La même source a indiqué que la première opération de relogement, qui concernera 60% des habitations précaires et menaçant ruine, aura lieu après que la commission concernée ait achevé l'étude des dossiers des listes de bénéficiaires du relogement et à l'issue de l'enquête publique sur la nature juridique des assiettes foncières conduite par un bureau d'études spécialisé. Les assiettes foncières des habitations précaires et indécentes seront récupérées pour des projets d'intérêt public et une opération



de réhabilitation des monuments de la Casbah de Mostaganem visant la préservation de l'héritage historique et touristique de cet ancien quartier, avec son style architectural particulier sera lancée, a-t-on fait savoir. Les services de la wilaya ont souligné que ce projet sera réalisé en fonction des dispositions réglementaires régissant le secteur protégé de la ville de Mostaganem, qui comprend d'autres parties du vieux tissu urbain, en coordination avec les associations et des chercheurs en histoire et en patrimoine, ainsi que des notables. Le secteur protégé de la ville de Mostaganem, classé au niveau national, s'étend sur une superficie de 103 hectares et comprend la Casbah de Mostaganem, le quartier Ottoman "Tabana" et le quartier commercial "Derb", ainsi qu'El-Matmar, les murailles de la ville et une partie de la nouvelle ville, précisé par décret exécutif 15-209 du 27 juillet 2015. Le secteur comprend plusieurs monuments historiques, dont les portes de Mostaganem, la Mosquée mérinide (1341), la Mosquée de Sidi Yahia, la Mosquée de Sidi Allal Kessouri le Palais du Bey Mohamed El-Kebir et les maisons antiques de Tabana, notamment la Maison du Mufti, la Maison des poètes, les Vieux bains et le rempart de l'est (Bordj Ettork), la tour El-Mehal, le mausollée du Bey Bouchelaghem et la Zaouia Alaouia.

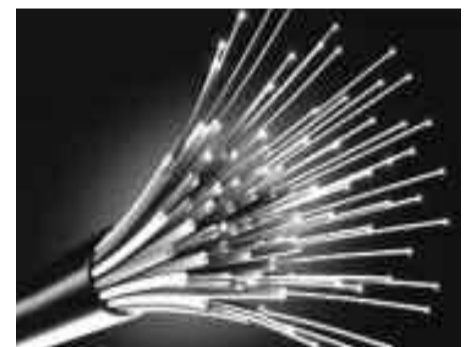
BENI H'MIDÈNE (CONSTANTINE)

Aménagement de 3 lotissements pour l'habitat rural

Trois lotissements sont en cours d'aménagement à la commune de Beni H'midène, à une trentaine de kilomètres au Nord-est de Constantine, au profit des bénéficiaires d'aide à l'habitat rural qui n'ont pas trouvé d'assiettes foncières pour construire leurs logements, a-t-on appris, de l'Assemblée populaire communale (APC) de cette collectivité locale. Ces lotissements aménagés aux mechtas Taktout, Ouled Nia et El Heumri contiennent 198 lots, a précisé le président de l'APC de Beni H'midène, Mouhcène Taher, qui a mis l'accent sur l'importance de cette opération dans la prise en charge des préoccupations exprimées en matière de cette formule de logement. Selon le même élu local, le plan d'expertise relatif à l'opération d'aménagement de ces lotissements a été élaboré de concert avec les services de la direction locale du logement (DL), affirmant que toutes les instances concernées (Société de distribution d'électricité et de gaz SDE, et de l'hydraulique entre autres) ont été impliquées dans le cadre de cette opération qui revêt un intérêt "capital" pour les habitants de cette région à vocation agricole. Ces lotissements devant abriter des groupements d'habitations rurales seront attribués "dès la validation du plan d'aménagement par les instances concernées", a fait savoir le même élu local, affirmant que l'octroi des lots se fera par ordre de priorité, prenant en considération les critères de l'ancienneté et la situation sociale des bénéficiaires. Récemment, un programme de 200 nouvelles aides financières à la construction rurale a été annoncé par les pouvoirs publics au profit de la wilaya de Constantine, a-t-on rappelé.

TIZI OUZOU

Réalisation de 2 200 km de réseau de fibre optique



Pas moins de 2 292 km de réseau de fibre optique ont été réalisés par la direction opérationnelle d'Algérie Télécoms (A.T) dans la wilaya de Tizi Ouzou, dont 452 km durant l'exercice en cours, ayant permis le raccordement de 38 localités, rapporte vendredi un communiqué de la direction locale d'A.T. Dans le cadre également de sa stratégie de désenclavement des zones d'ombre, il a été procédé à la mise en service de 24 stations de quatrième génération (4G LTE) avec une capacité totale de 16 080 accès, qui s'ajoutent aux 84 stations déjà opérationnelles à travers la wilaya. Ces opérations visent à « rapprocher l'administration du citoyen, améliorer la qualité des prestations et répondre au mieux aux besoins technologiques des clients dans ces zones », a-t-on souligné de même source. Concernant les zones urbaines et suburbaines, elles bénéficient de 48 équipements de type FTTC, entre modernisation et développement, installés et pour la plupart mis en service en plus d'un autre programme de développement et de modernisation avec le déploiement, incessamment, de 25 autres FTTC d'une capacité totale de 26 460 accès. S'agissant de l'amélioration de la qualité des services et l'élimination des dérangements, 55 actions de rénovation sur l'ensemble des segments du réseau de la boucle locale, ayant permis la satisfaction d'un grand nombre de demandes de raccordement en matière de lignes téléphoniques et internet, ont été achevées.

LOGEMENTS PUBLICS LOCATIFS (LPL)

Distribution prochaine de 800 unités Batna

Un quota de 800 logements publics locatifs (LPL) sera attribué à Batna « à partir du 20 mars prochain », a-t-on appris vendredi auprès des services de la wilaya. La même source a précisé que les travaux d'aménagement extérieur de la cité El Manchar, où est implanté ce lot de logements avancent à un « rythme appréciable » tout comme les chantiers de raccordement de ces habitations aux divers réseaux. Ces habitations font partie d'un programme de 1 421 logements publics locatifs de la ville de Batna dont la liste des bénéficiaires a été affichée, en août dernier, et les clés de 621 unités de ce lot, ont été déjà remises à leur bénéficiaires alors que l'attribution du reste était reportée pour non achèvement du chantier des raccordements aux divers réseaux, a rappelé la même source. Il est à noter que ce programme de logement LPL dont a bénéficié la capitale des Aurès, a été réalisé dans la région d'El Manchar, à l'entrée Nord de la ville de Batna et au pôle urbain, Hamla 3.

WASHINGTON ACCUSE MBS D'AVOIR VALIDÉ LE MEURTRE DU JOURNALISTE KHASHOGGI, MAIS NE LE SANCTIONNE PAS «Le jeu des perles de verre»

Dans un rapport de la CIA, gardé secret par Donald Trump mais rendu public par l'administration Biden, Les Etats-Unis accusent Mohamed ben Salmane d'être à l'origine de l'assassinat du journaliste saoudien Jamal Khashoggi. L'avenir des relations entre Riyad et Washington, est-il pour autant compromis ? Bien que des sanctions soient déjà annoncées, le nouveau locataire de la Maison-Blanche veut seulement les «recalibrer».

Les Etats-Unis ont en effet publiquement accusé vendredi le prince héritier d'Arabie saoudite d'avoir « validé » l'assassinat du journaliste saoudien Jamal Khashoggi et ont sanctionné certains de ses proches, sans aller jusqu'à punir le puissant dirigeant dans l'espoir d'éviter la « rupture » avec cet allié-clé. Riyad a « rejeté totalement les conclusions fausses et préjudiciables » du rapport des services de renseignement américains, tout en appelant de ses vœux la poursuite d'un partenariat « solide et fort » avec Washington. «Le prince héritier d'Arabie saoudite Mohammed ben Salmane a validé une opération à Istanbul, en Turquie, pour capturer ou tuer le journaliste saoudien Jamal Khashoggi », écrit le renseignement américain dans ce document de quatre pages, déclassifié à la demande du président Joe Biden alors que son prédécesseur Donald Trump l'avait gardé secret. Le rapport souligne que le jeune dirigeant, surnommé MBS, disposait d'un «contrôle absolu» des services de renseignement et de sécurité, « rendant très improbable » une telle opération sans son « feu vert ». Il contient une liste d'une vingtaine de personnes impliquées dans l'opération, dont l'ex-numéro deux du renseignement saoudien Ahmed al-Assiri, proche de MBS, et l'ex-conseiller du prince Saoud al-Qahtani, tous deux blanchis par la justice de leur pays. Pour rappel, le Sénat américain, qui avait déjà eu accès aux conclusions du renseignement américain, avait aussi jugé dès 2018 que le prince était « responsable » du meurtre. Mais Mike Pompeo, alors secrétaire d'Etat de



Donald Trump, avait lui affirmé que le rapport de la CIA ne contenait «aucun élément direct liant le prince héritier à l'ordre de tuer Jamal Khashoggi». Et l'ex-président républicain n'avait jamais voulu publier ce rapport ni blâmer publiquement Mohammed ben Salmane, pour préserver l'alliance avec Riyad, pilier de sa stratégie anti-Iran, premier exportateur mondial de pétrole brut, et gros acheteur d'armes américaines.

SANCTIONS

Si dans la foulée, le gouvernement américain a annoncé des sanctions financières contre le général Assiri et contre la Force d'intervention rapide, une unité d'élite chargée de la protection du prince, supervisée par Saoud al-Qahtani et présentée par Washington comme étant lar-

gement impliquée dans le meurtre, il n'en demeure pas moins que l'avenir des relations entre Washington et Riyad n'est pas « en danger ». Le chef de la diplomatie américaine Antony Blinken a, lui, interdit d'entrée aux Etats-Unis 76 Saoudiens, dans le cadre d'une nouvelle règle, baptisée «Khashoggi ban», ou « interdiction Khashoggi», visant toute personne accusée de s'attaquer, au nom des autorités de son pays, à des dissidents ou journalistes à l'étranger. Pas plus. Bien que directement mis en cause, Mohammed ben Salmane ne fait pas partie des personnes sanctionnées. «Les Etats-Unis n'imposent généralement pas de sanctions aux plus hauts dirigeants de pays avec lesquels ils entretiennent des relations diplomatiques », a justifié le département d'Etat. Le président Biden veut « recalibrer » les relations avec Riyad: il a fait savoir qu'il ne parlera personnellement qu'avec le roi Salmane et non avec son fils, interlocuteur privilégié de Donald Trump, il a mis l'accent sur les droits humains, et il a stoppé le soutien américain à la coalition militaire, dirigée par les Saoudiens, qui intervient dans la guerre au Yémen. Mais il ne veut pas de crise ouverte. « La relation avec l'Arabie saoudite est importante », a dit Antony Blinken. Les mesures annoncées, « c'est vraiment pour ne pas avoir de rupture dans les relations mais pour les recalibrer », a-t-il plaidé, alors que des personnalités US demandent «du concret». «J'espère qu'il s'agit seulement d'un premier pas, et que le gouvernement entend prendre des mesures concrètes pour que le prince héritier (...) rende personnelle-

ment des comptes pour ce crime odieux », a ainsi déclaré le président démocrate de la commission des Affaires étrangères du Sénat, Bob Menendez. La rapporteure spéciale de l'ONU sur les exécutions sommaires Agnès Callamard a aussi estimé que Washington devait sanctionner MBS.

«RÉTRACTATION»

Pourtant, avant son élection, Joe Biden avait jugé que le royaume saoudien devait être traité comme un Etat « paria » pour cette affaire et que les responsables du meurtre devaient en « payer les conséquences ». Mais devenu président, il s'est rétracté en tentant de déminer le terrain en appelant jeudi le roi Salmane. S'il a mis l'accent sur « les droits humains universels », il a aussi adressé un satisfecit au monarque pour la récente libération de plusieurs prisonniers politiques. Mieux, il a promis d'aider Riyad à se «défendre» face aux attaques de groupes pro-Iran. Jamal Khashoggi, résident aux Etats-Unis et chroniqueur du quotidien Washington Post, avait été assassiné le 2 octobre 2018 dans le consulat de son pays à Istanbul par un commando d'agents venus d'Arabie saoudite. Son corps, démembré, n'a jamais été retrouvé. Après avoir nié l'assassinat, Riyad avait fini par dire qu'il avait été commis par des agents saoudiens ayant agi seuls. A l'issue d'un procès opaque en Arabie saoudite, cinq Saoudiens ont été condamnés à mort et trois autres à des peines de prison. Les peines capitales ont depuis été com-

R. I.

APRÈS L'ENLÈVEMENT D'ÉLÈVES AU NIGERIA L'Etat de Zamfara ferme tous les pensionnats



Les autorités nigérianes ont ordonné vendredi la fermeture de tous les pensionnats dans l'Etat de Zamfara (nord-ouest) après l'enlèvement de 317 adolescentes par des hommes armés dans cet Etat. Son gouverneur, Bello Matawalle, a expliqué que cette décision visait à empêcher les activités des combattants visant les élèves. La police nigérienne a confirmé que 317 élèves avaient été enlevées vendredi matin dans une école secondaire de filles de l'Etat de Zamfara. «Je veux assurer aux parents des victimes que nous faisons tout notre possible pour sauver les victimes et pour qu'elles retrouvent leurs

familles», a promis M. Matawalle. Popur rappel, 317 jeunes filles scolarisées dans l'Etat de Zamfara, plus au nord, ont été enlevées dans leurs dortoirs vendredi. Une opération de sauvetage est en cours, composée de forces de sécurité, mais aussi de villageois en colère. Le président, Muhammadu Buhari, très critiqué pour sa gestion de la situation sécuritaire catastrophique dans le nord du Nigeria, a assuré vendredi soir qu'il ne «céderait pas au chantage» des bandits. A chaque nouveau kidnapping de masse, les autorités, fédérales ou locales, affirment ne payer aucune rançon aux ravisseurs pour la libération des otages, ce qui est peu probable au regard des experts en sécurité, qui craignent que ce mode de kidnappings se multiplie dans la région. Ces bandes criminelles sont motivées par l'appât du gain, mais certaines ont tissé des liens forts avec les groupes djihadistes présents dans le nord-est.

LIBÉRATION

En outre, les 42 personnes, dont 27 enfants, enlevées il y a une dizaine de jours dans une école du centre-ouest du Nigeria, ont été libérées, ont annoncé hier, les autorités locales. Dans la nuit du 16 au 17 février, des hommes armés avaient attaqué le pensionnat public d'enseignement secondaire de Kagara, tuant un étudiant et emmenant avec eux 27 élèves, trois professeurs et 12 membres de familles du personnel. Les «bandits», comme les désignent les autorités, terrorisent les populations locales, mènent des kidnappings de masse contre rançon, enlevant désormais des enfants dans des écoles, pillent les villages et volent le bétail.

R. I.

DÉMOLITIONS D'INSTALLATIONS DE BÉDOUINS DANS LA VALLÉE DU JOURDAIN L'ONU et des Etats européens interpellent Israël

L'ONU et les membres européens du Conseil de sécurité ont réclamé vendredi à Israël l'arrêt des démolitions d'installations de bédouins dans la vallée du Jourdain, et réclamé un accès humanitaire à leur communauté vivant à Humsa Al-Baqai'a. Lors d'une déclaration commune à l'issue d'une session mensuelle du Conseil de sécurité sur le conflit au Proche-Orient, l'Estonie, la France, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni ont affirmé être «profondément préoccupés par les récentes démolitions et confiscations de biens par Israël, incluant des structures financées par l'Union européenne et des donateurs, à Humsa Al-Baqai'a dans la vallée du Jourdain ». Cette préoccupation s'étend aux conséquences de ces décisions « sur une communauté comptant environ 70 personnes, dont 41 enfants », ont-ils précisé. «Nous réitérons notre appel à Israël pour qu'il mette fin aux démolitions et aux confiscations. Nous appelons en outre Israël à autoriser un accès humanitaire complet, durable et sans entrave à la communauté de Humsa Al-Baqai'a», ont ajouté les diplomates européens. Devant le Conseil de sécurité, l'émissaire de l'ONU pour la région, le Norvégien Tor Wennesland, a lui aussi fait part de son inquiétude face aux mêmes démolitions et confiscations. Israël «a démolit ou confisqué 80 structures dans la communauté bédouine palestinienne de Humsa Al-Baqai'a», a-t-il déploré. Ces décisions ont provoqué « le déplacement à de multiples reprises de 63 personnes dont 36 enfants, et font suite à des démolitions similaires survenues en novembre », a précisé l'émissaire. « J'exhorte Israël à cesser la démolition et la saisie de biens palestiniens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et à permettre aux Palestiniens de développer leurs communautés », a ajouté Tor Wennesland.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 WILAYA D'ALGER
 CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE D'HUSSEIN-DIY
 COMMUNE DE KOUBA
 NP : 41000200001608501017

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

- ✓ Suite à l'avis d'appel d'offres avec capacités minimales N° 27/2020 paru sur les quotidiens Nationaux au langage national « EL MOSTAKHRI », « EL MAGHARIBI » en date du 13/12/2020 et enregistré « CRESUS » en date du 13/12/2020 et le BOMOP Communauté :
- DIVERS TRAVAUX D'AMENAGEMENT CITE DIAR EL AFIA KOUBA**
- ✓ Et conformément à l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public
- ✓ La président de l'Assemblée Populaire Communale de KOUBA et suite au PV d'évaluation des offres N° 01/2021 du 17/01/2021 prononce l'attribution provisoire du marché à l'entreprise soumise précédemment indiquée sur tableau ci-dessous :

N° Fil	entreprise	MF	note technique (0/10)	montant de soumission	montant de soumission après correction	classe d'évaluation	OBS
01	ETB/TCE GHOUAYASSA	190226350140GJ	CFTS	37 993 368,00	37 993 368,00	05	de soumission après qualification technique

- conformément à l'article 67 du décret présidentiel N° 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Les soumissionnaires intéressés sur le présent avis, sont invités de se rapprocher auprès de l'autorité compétente (APC de KOUBA) au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire au marché afin de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.
- Les soumissionnaires concernés le choix (opère par le service contractant, peut introduire un recours dans les 10 jours où intervient la procédure publique de l'avis d'attribution provisoire dans la limite des délais fixés à l'article 67 et 174 du décret présidentiel N° 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, auprès de l'autorité compétente (commission des marchés publics de la commune)

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 WILAYA D'ALGER
 CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE ROUBA
 COMMUNE DE ROUBA

NP 41000 20000 160 850 1037

AVIS D'ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics modifié et complété, le président de l'Assemblée populaire de la commune de Rouba informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel N° 01/2020.

que l'attribution provisoire du marché, indiquée ci-dessous, est annulée.

Motif : décision de la commission communale des marchés publics après rectification de l'offre technique.

N° Avis d'appel d'offres	N° MARCHÉ	Avis d'attribution provisoire	ENTREPRISE
01	Lot N° 01 : Réalisation d'une salle de proximité à SOUACI	Crésus du 27/12/2020	KURL BEN BATOUCHE Abdoh

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 WILAYA DE BISKRA
 Direction de l'Environnement
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC ENGAGEMENT DE CAPACITES MINIMALES N° 01/2021

La Direction de l'environnement de la Wilaya de BISKRA, site à Cité EL OUED Biskra
 Numéro d'identification fiscale (NIF) du service contractant : 099937018500238 lance un avis d'appel d'offres national ouvert pour la réalisation des projets :

OPERATION : réalisation et équipement décharge contrôlée à Djamaa

Projet : Achèvement des travaux d'aménagement et la réalisation de casier n°01 à Djamaa.

Conditions de participation :

Les entreprises intéressées et titulaires d'un certificat de qualification (Activité principale travaux publics ou hydrauliques Catégorie 04), peuvent se présenter à la direction de l'environnement de la wilaya de Biskra, site à Cité el oued Biskra pour retirer le cahier des charges.

Présentation des offres :

Les offres doivent être présentées sous pli cacheté avec mention « à l'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres «AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC ENGAGEMENT DE CAPACITES MINIMALES N° 01/2021 (travaux d'aménagement décharge contrôlée à Djamaa)», comporter trois plis séparés et scellés dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sur lesquels est indiqué la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres conformément à l'article 67 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public :

Qualité de candidature : copies actualisées de certificats et les pièces originales au casier des charges

Offre technique : remplir le cahier des charges signé, daté et portant à la dernière page le mention manuscrite « lu et accepté », déclarant à savoir que les documents ont été lues et compris.

Offre financière : remplir le formulaire de soumission, le bordereau des prix unitaires (BPU), le détail quantitatif et estimatif (DQE) et le décompte global et forfaitaire (DGF).

Le délai de réception des offres et lieu de dépôt : Le délai est fixé à 21 jours à compter de la date de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou BOMOP.

Les offres doivent être déposées au bureau de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres à la direction de l'environnement de la wilaya de Biskra, site à Cité el oued Biskra, à (12:00 - 09:00) au plus tard du 21ème jour à compter de la date de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou BOMOP.

Délai de validité des offres : Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à dater de la date de dépôt des offres.

L'ouverture des plis (dossier de candidature, technique et financière) se fera le jour correspondant à la date de dépôt des offres à 15:00 H en séance publique au siège de la direction de l'environnement de la wilaya de Biskra, bureau de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres. Cet avis tient lieu d'invitation

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE

NP: 40020000162065

Avis d'attribution provisoire de marché

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 et l'article 82 alinéa 5 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Ecole Nationale Polytechnique et l'ensemble des services annexes à l'appel d'offre national ouvert N° 02/2020 relatif à « Exploitation, installation et mise en service d'équipements informatiques en profit de laboratoires de recherche en Algérie Algérie et l'équipement de l'Ecole nationale polytechnique, par le jour le 26/10/2020 et Crésus le 27/10/2020, qu'à l'issue de l'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, les résultats ont été les suivants :

N° Lot	Désignation du lot	Soumissionnaire retenu	Montant du lot TTC
01	Centre de données (frustrée à commande technique 0 axes)	SARL ENTEC NIF : 09992900624183	24 511 274,00
02	Lot de matériel 3D, à installer avec serveur	EURL ALCADWORKS NIF : 00011630939063	15 426 001,21
03	Accessoires pour PCV	SARL ESJT NIF : 000216001944981	4 711 329,00
04	Machine à électroaimants à fil / CNC/ de précision	SARL AL AMEL SCIENTIFIC GROUP NIF : 001216200144957	46 427 379,00
05	Equipements pour la réalité virtuelle	SARL STNAL NIF : 099031010396365	4 263 148,00
06	Consigne technique	EURL 3D SOLUTIONS NIF: 001316300012270	304 640,00
07	Equipements de contrôle non destructif	SARL ESJT NIF : 000216001944981	3 751 997,00
TOTAL			122 101 579,71

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission arbitrale des marchés du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (10 Avenue Drapeau Algérien - Ben Akroun Alger) dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'attribution provisoire des marchés dans le présent avis et sur le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public.

Les autres soumissionnaires peuvent se rapprocher auprès des services de l'école, au plus tard jusqu'au jour à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire de marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

VENTE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES PÉRIMÉS

Saisie de plus de 39 000 comprimés

Les services de la Police judiciaires (PJ) de la Sûreté de la wilaya de Tamanrasset ont saisi une quantité de 39 047 comprimés de produits pharmaceutiques nuisibles à la santé publique, et ont procédé à l'arrestation de trois personnes impliquées dans cette affaire, a-t-on appris hier auprès de la cellule de communication et des relations publiques relevant de ce corps constitué. Agissant sur informations faisant état de l'existence d'un magasin commercial dans le quartier Tahaggart au centre-ville de Tamanrasset, dont le propriétaire exerce la commercialisation de produits pharmaceutiques nuisibles à la santé publique, selon la même source. En coordination avec le procureur de la République près le tribunal de Tamanrasset, une autorisation de perquisition du magasin a été délivrée, ce qui a permis la saisie de 39 047 comprimés de produits pharmaceutiques nocifs pour la santé publique importés par la contrebande pour commercialisation, et trois personnes impliquées dans cette affaire ont été arrêtées. Présentés devant les instances judiciaires compétentes, les mis en cause ont été condamnés à un an de prison avec sursis assorti d'une amende, a-t-on fait savoir.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

7 morts et 390 blessés en 48 heures

Sept personnes sont décédées et 390 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation survenus à travers le territoire national durant les dernières 48 heures, a indiqué hier un bilan de la Protection civile. Outre les accidents de la route, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 38 personnes incommodées par le monoxyde de carbone (Co) émanant d'appareils de chauffage et de chauffe-bain de leurs domiciles à travers plusieurs wilayas du pays. L'intervention des secours a, par ailleurs, permis l'extinction de sept incendies urbains, industriels et divers à Alger, Aïn Témouchent, Adrar, Médéa, Bordj Bou Arréridj et M'sila. S'agissant des activités de lutte contre la propagation de la Covid 19, les unités de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 103 opérations de sensibilisation à travers 21 wilayas (60 communes), portant sur le respect du confinement et de la distanciation physique, et 92 opérations de désinfection générale dans 20 wilayas (50 communes), ciblant l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles. Pour ces deux opérations, 433 agents, tous grades confondus, 82 ambulances et 49 engins d'incendie ont été mobilisés.

AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Krikou présente l'expérience de la femme algérienne à l'UA

L'Algérie, représentée par la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Kaoutar Krikou, a participé jeudi dernier à la réunion virtuelle ministérielle africaine pour préparer le document commun qui sera adopté par les pays de l'Union africaine (UA), pour la 65e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies, prévue à partir du 15 mars prochain, indique un communiqué du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme.

La ministre a présenté l'expérience de la femme algérienne dans le domaine de l'autonomisation économique et sociale et a contribué à l'enrichissement de certaines clauses du projet de déclaration commune, conformément aux obligations internationales et à la politique nationale de l'Algérie, précise le communiqué. La réunion, tenue par visio-conférence, et à laquelle ont participé les ministres de l'UA concernés par les questions de la femme, vise à préparer la 65e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies, sur le thème «La participation totale et effective des femmes à la prise de décision dans la vie publique, outre l'élimination de la violence pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles». La réunion a été couronnée par une déclaration commune pour participer à la 65e session de la CSW, qui se tiendra à partir du 15 mars. Parmi les principaux axes contenus dans ce projet de déclaration, figurent le renforcement des cadres juridiques et réglementaires, la garantie de l'efficacité de l'intégration d'une vision



sexo-spécifique dans les réponses à la pandémie de la Covid-19 et son rétablissement, ainsi que la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes dans la vie publique et

le changement des critères sociaux négatifs concernant le leadership des femmes et leur participation à la vie publique et le soutien aux femmes dirigeantes, conclut le communiqué.

ANNÉE 2021

Les prix des vignettes automobiles dévoilés

La période d'acquiescement obligatoire des vignettes automobiles 2021 est fixée du 1er au 31 mars et sera disponible au niveau des recettes des impôts et des bureaux de poste 7j/7. En Algérie, le paiement des vignettes automobiles pour l'année 2021 débute le 1er mars prochain et prend fin le 31 du même mois, avec des prix qui demeurent identiques à ceux de l'an dernier. Les tarifs varient suivant plusieurs critères. Il convient tout d'abord de souligner que les prix variables des vignettes dépendent de l'âge du véhicule. Ils dépendent aussi de sa puissance. Prenons l'exemple d'une voiture de tourisme ou utilitaire de moins de trois ans. Celle-ci varie entre 2 000 DA (jusqu'à 6 CV) et 4 000 DA (7 à 9 CV). Tandis que les propriétaires d'une voiture à la puissance de 10 chevaux et plus devront déboursier

10 000 DA. Cela afin de s'acquiescer de la vignette automobile qui est une obliga-

tion légale. Pour les véhicules compris entre 3 et 6 ans d'âge, les tarifs sont fixés respectivement à 1 500 DA (jusqu'à 6 CV), 3 000 DA (7 à 9 CV) et 6 000 DA (10 CV et plus). Viennent ensuite les voitures entre 6 et 10 ans. Les coûts de leurs vignettes se situent respectivement entre 1 000 DA, 2 000 DA et 4 000 DA. Quant aux véhicules de plus de 10 ans d'âge, la DGI les soumet à une vignette dont le coupon de la taxe varie entre

500 DA, 1 500 DA et 3 000 DA. La DGI a rappelé, le 21 février courant, que la taxation des vignettes 2021 pour les véhicules de transport en commun, en Algérie, est tributaire de l'âge et du nombre de sièges. Par conséquent, les véhicules de moins de 5 ans sont taxés entre 5 000 DA (moins de 9 sièges), 8 000 DA pour ceux de 9 à 27 sièges, 12 000 DA pour ceux de 28 à 61 sièges, et 18 000 DA pour ceux de 62 sièges et plus. En revanche, la valeur de la vignette de ceux dont l'âge est de 5

ans et plus se situe entre 3 000 DA, 4 000 DA, 6 000 DA et 9 000 DA. Pour ce qui est des voitures dont la mise en circulation est inconnue, le montant de la vignette est de 500 DA pour les voitures de tourisme. Tandis que pour les automobiles utilitaires, la taxation est de 3 000 DA. Il est à noter que la DGI exempte plusieurs automobilistes de cette obligation légale. De la sorte, la vignette ne concerne pas les véhicules numérotés appartenant à l'État et aux collectivités locales (municipalités et wilayas). En plus, des propriétaires bénéficient de privilèges diplomatiques ou consulaires. S'ajoutent à cette liste, les véhicules de santé et ceux équipés de matériel de lutte anti-incendie. Ladite administration fiscale dispense également les voitures destinées aux personnes handicapées de l'achat de la vignette automobile. Sont également exemptés les véhicules roulant au GPL et gaz naturel carburant.

Qahwa fi goubli |

De quoi se plaint-on finalement ?

Je n'aime pas tous ces gens qui ne cessent de geindre pour un oui ou pour un non. Des pacotilles ou des vétilles quoi. A croire qu'on ne vit vraiment pas dans une pareille société. Connue pour être la meilleure de toutes. El hamdoulah, tout va bien : le temps est clémente par rapport à l'hiver, tout le monde gagne bien sa vie, les riches ne paient pas d'impôts, les marchés sont bien achalandés et les prix à portée de toutes les bourses, le derby MCA-JSK s'est joué dans le plus grand esprit sportif, dans les tribunes les deux galeries n'en finissaient pas de s'embrasser, l'arbitrage a été impartial et le service d'ordre impeccable. On peut s'offrir des meubles à bon marché, des vêtements très abor-

dables tandis que n'importe quelle banque est entièrement disponible pour débloquer des prêts à tous les porteurs de projets dûment reconnus d'utilité publique. Par ailleurs les médecins nous soignent presque gratuitement, tous les imams prêchent la bonne parole, toutes les professions libérales défendent crânement nos droits, la viande rouge est pratiquement donnée, l'enseignement toujours gratuit, les passeports délivrés en un temps record, tous les trafiquants de drogue (douce et dure) sont en taule, la production livresque est à son apogée, idem pour les films et documentaires, on peut voyager quand on veut et toutes les destinations (jusqu'aux plus lointaines)

sont proposées à des prix défiant toute concurrence, les crèches et jardins d'enfants poussent comme des champignons et sont gérés au mieux, aucun salarié et ou retraité ne perçoit moins de soixante mille dinars par mois, les cliniques privées opèrent à cœur ouvert, toutes les maladies contagieuses sont éradiquées, les mosquées fleurissent en attendant la réception de la plus grande, bref les Algériens sont les plus heureux au monde grâce évidemment à la politique lucide et clairvoyante de leurs dirigeants pas le moins du monde accrochés au pouvoir alors de quoi se plaint-on finalement?

Amar Zentar

MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF

Les calculs biliaires (lithiase biliaire)

On nomme lithiase biliaire, ou cholélithiase, la formation de calculs à l'intérieur de la vésicule biliaire, l'organe qui emmagasine la bile sécrétée par le foie. Les calculs, qu'on appelle parfois des « pierres » ressemblent effectivement à de petits cailloux.

Dans la majorité des cas, ils sont composés de cholestérol cristallisé. Des calculs faits de pigments biliaires peuvent aussi se former, surtout en cas de maladie grave au foie ou d'anémie à hématies falciformes.

La forme, la taille et le nombre des calculs (il peut y en avoir plusieurs centaines) diffèrent d'un individu à l'autre. Ils peuvent être aussi petits qu'un grain de sable ou gros comme une balle de golf.

La plupart du temps, les calculs n'entraînent aucun symptôme.

Cependant, ils peuvent obstruer les conduits qui mènent la bile vers le foie et les intestins.

Cela s'appelle une colique biliaire (voir le schéma) si la crise est passagère. N'arrivant plus à se vider, la vésicule biliaire se met alors à gonfler, ce qui peut provoquer de violentes douleurs.

Lorsque les calculs ne causent pas de colique, ils sont parfois découverts au hasard d'une échographie ou d'un examen de tomodensitométrie (scan) de l'abdomen.

Mentionnons que l'intensité des symptômes ne dépend pas de la taille des calculs. En effet, de petits calculs peuvent se traduire par d'intenses douleurs, alors que de gros calculs passeront inaperçus. Ils sont parfois trop gros pour sortir de la vésicule et bloquer les canaux.

CAUSES

La bile se compose principalement d'eau, de sels biliaires (qui, en émulsifiant les graisses, jouent un grand rôle dans leur digestion par l'intestin), de cholestérol, de phospholipides, de pigments et d'électrolytes.

Les calculs biliaires de cholestérol se forment lorsque :

- la bile contient trop de cholestérol;
- la bile ne contient pas suffisamment de sels biliaires;
- la vésicule biliaire ne se contracte pas régulièrement (la vésicule est alors dite « paresseuse »).

On ne sait pas exactement ce qui déclenche la formation des calculs, mais divers facteurs de risque ont été mis en évidence. L'obésité en est un. Mentionnons qu'il n'existe aucun lien entre l'hypercholestérolémie et la concentration de cholestérol dans la bile.

LA COLIQUE BILIAIRE

Une crise de colique hépatique ou colique biliaire, est due à un calcul de la vésicule qui passe dans les voies biliaires et s'y bloque de manière transitoire, empêchant momentanément la bile de s'écouler. Elle dure en moyenne de 30

minutes à 4 heures. Une durée de plus de 6 heures doit faire craindre une complication. Les douleurs s'estompent lorsque le calcul se déloge spontanément, permettant alors à la bile de s'écouler à nouveau normalement.

Une personne qui a souffert d'une crise de colique biliaire risque, dans 70 % des cas, d'en subir d'autres. Si les premières crises sont supportables, elles tendent à s'aggraver lorsque les calculs ne sont pas traités.

La plupart des crises surviennent en dehors des repas. Elles peuvent se déclarer à n'importe quelle heure du jour, et le plus souvent il n'existe aucun événement déclencheur.

La crise se manifeste après que la vésicule se soit contractée et ait éjecté un calcul pouvant bloquer un conduit biliaire.

COMPLICATIONS POSSIBLES

Dans la majorité des cas, les calculs biliaires n'entraînent pas de complications.

Cependant, des douleurs persistantes non traitées peuvent un jour ou l'autre s'intensifier au point de conduire à des situations qui mettraient la vie en danger : la cholécystite aiguë (inflammation de la vésicule biliaire), la cholangite aiguë (inflammation des canaux biliaires) ou la pancréatite aiguë (inflammation du pancréas).

En présence des symptômes ci-dessous, consulter un médecin de toute urgence :

- fièvre ;
- couleur anormalement jaune de la peau ;
- douleur très intense et subite du côté droit de l'abdomen et qui persiste au-delà de 6 heures ;
- vomissements persistants.

Par ailleurs, les personnes souffrant de calculs biliaires présentent, à long terme, un peu plus de risque d'être atteints d'un cancer de la vésicule biliaire, qui est cependant très rare.

SYMPTÔMES

Dans la grande majorité des cas, la lithiase biliaire ne provoque pas de symptômes. Les calculs sont donc découverts lors d'un examen de la vésicule, le plus souvent une échographie.

• Une douleur brutale, intense et permanente, à type de broiement ou de torsion, ressentie au milieu ou dans la partie supérieure droite de l'abdomen. La douleur irradie parfois vers l'épaule et l'omoplate droites.

La personne qui en souffre a tendance à limiter son amplitude respiratoire.

- Des nausées et des vomissements.
- Il n'y a pas de fièvre, ni de jaunisse. Et s'il en existe, il ne s'agit plus d'une colique hépatique, mais d'une complication.

LES PERSONNES À RISQUE

• Les femmes. Elles sont 2 à 3 fois plus sujettes à la lithiase biliaire que les hommes. On croit que cela serait attribuable aux oestrogènes qui provoqueraient une augmentation de la quantité de cholestérol dans la bile.

• Les femmes ayant donné naissance à plus d'un enfant. Le taux d'oestrogènes étant plus élevé pendant la grossesse, les risques de lithiase biliaire le seraient également. Plus les grossesses sont nombreuses, plus le risque augmente.

• Les femmes aborigènes ou d'origine hispanique. Il semble que cela serait en partie lié à des facteurs génétiques, mais aussi

Les facteurs de risque

• Obésité. Il s'agit d'un des principaux facteurs de risque. Les hommes et les femmes d'âge mûr qui affichent un surplus de poids ont deux fois plus de risque d'être atteints de lithiase biliaire que ceux qui ont un poids santé³. Dans leurs cas, le foie produirait trop de cholestérol dans la bile. L'inactivité physique et un régime alimentaire trop riche en calories ont aussi été associés à un risque accru de calculs biliaires.

• Inactivité physique. Une étude épidémiologique a prouvé qu'il s'agit d'un grave facteur de risque.

• Diabète. L'hypertriglycéridémie souvent associée au diabète faciliterait la formation des calculs, en plus de l'obésité et de l'inactivité physique, qui sont d'autres facteurs de risque des calculs biliaires et du diabète.

• Perte de poids rapide. Des études ont révélé que les personnes qui perdent plus de 3 livres par semaine, à l'occasion d'un régime amaigrissant, ont davantage de risque de calculs biliaires que celles qui perdent du poids plus lentement.

• Certains médicaments servant à abaisser le taux de cholestérol dans le sang. Certains d'entre eux augmentent la quantité de cholestérol dans la bile.

• Une prédisposition génétique pourrait être en cause.

• Le jeûne prolongé,

• La grossesse sans doute parce qu'elle entraîne une stase.

• Une alimentation pauvre en fibres.

à des habitudes alimentaires.

• Les personnes atteintes d'une maladie gastro-intestinale, comme la maladie de Crohn et la colite ulcéreuse.

• Les personnes ayant subi une chirurgie bariatrique.

Environ un tiers des personnes ayant subi ce type de chirurgie souffriront de calculs biliaires dans les mois suivant l'opération².

• Le risque de calculs biliaires augmente aussi avec l'âge.

PEUT-ON PRÉVENIR LES CALCULS BILIAIRES?

• Les personnes qui n'ont jamais eu de calculs biliaires peuvent réduire le risque d'en être affectées en adoptant de saines habitudes de vie, surtout si celles-ci contribuent à prévenir l'obésité.

• Une fois qu'un calcul s'est formé dans la vésicule, on ne peut le faire régresser uniquement par de saines habitudes de vie. Il est donc nécessaire de les traiter, mais uniquement s'ils posent problème.

Un calcul n'entraînant aucun signe gênant ne doit pas être opéré. Néanmoins, bien manger et prévenir l'obésité offrent de multiples avantages pour la santé, et cela pourrait réduire le risque d'apparition de nouveaux calculs.

Mesures à adopter pour prévenir la lithiase biliaire

• S'efforcer de conserver un poids normal. Les personnes qui veulent perdre du poids devraient par ailleurs le faire graduellement. Les experts recommandent de ne perdre qu'une demi-livre à deux livres par semaine, au maximum. Il est préférable viser une moindre perte de poids qu'on pourra ainsi mieux maintenir.

• S'adonner régulièrement à des exercices physiques. Pratiquer 30 minutes d'une activité physique d'endurance par jour, 5 fois par semaine, permet de réduire le risque de lithiase biliaire symptomatique, en plus de prévenir le surplus de

poids. Cet effet préventif s'observe autant chez les hommes que chez les femmes^{7, 8}.

• Consommer de bonnes graisses. D'après les résultats de la Health Professional Study - une vaste étude épidémiologique menée pendant 14 ans à la Harvard Medical School -, les personnes qui consomment surtout des gras polyinsaturés et monoinsaturés présentent moins de risque de lithiase biliaire. Les principales sources de ces gras sont les huiles végétales, les noix et les graines. Une analyse subséquente de cette même cohorte d'individus révélait qu'un apport élevé en

gras trans, tiré des huiles végétales hydrogénées (margarine et shortening), augmente le risque de lithiase biliaire⁹. Voir notre dossier Gras: guerre et paix.

• Manger des fibres alimentaires. Les fibres alimentaires, en raison de l'effet de satiété qu'elles procurent, aident à maintenir un apport calorique normal et à prévenir l'obésité.

• Limiter l'apport en sucres (glucides), surtout ceux dont l'indice glycémique est élevé, car ils augmenteraient le risque de calculs¹⁰ (voir L'index et la charge glycémiqes).

FESTIVALS ET CAHIERS DES CHARGES

La nouvelle feuille de route

Dans le registre culturel tout comme dans d'autres segments et registres, il devient impératif d'élaborer de nouveaux cahiers des charges. Ceci pour répondre et au souci de la rigueur et à l'obligation de transparence...

Un festival ne fait sans doute pas toute la culture mais il y contribue. Ne serait-ce que par cette merveilleuse et non moins chaleureuse ambiance dont il couvre et recouvre la cité Cité à laquelle sont conviés alors tous les citoyens qui ont la chance et le privilège d'y habiter sinon résider. Mais pour que cette même cité ne cesse de respirer par tous ses pores il faut au-delà de la quantité et de la diversité des festivités programmées à cet effet, songer davantage à la dimension qualitative à même de relever le niveau global des prestations et, partant, poser le préalable incontournable de la codification. Et qui dit codification dit forcément cahier des charges. Registrer sur lequel insiste tout particulièrement madame Bendouda ministre de la culture et des arts. Car organiser pour le simple plaisir d'organiser nuit, à ne pas douter, à la crédibilité et des organisateurs es qualité et du contenu proposé.

Il ne s'agit donc pas de consommer des crédits sans objectif de rentabilité mais de s'inscrire dans l'esprit des règles de la commercialité. Parce qu'il faut bien se l'avouer, jusque-là en tout cas, seuls les pouvoirs publics mettaient la main à la poche tandis que les sponsors se comptaient sur les doigts d'une seule main préférant pour la majorité investir dans des créneaux sensés plus porteurs en particulier le sport et surtout le football. Qu'à cela ne tienne et qu'ils en soient remerciés pour leur générosité non dénuée tout de même d'arrière-pensées. Sinon ils se seraient suffi d'être tout simplement des mécènes au service exclusif et du sport et de la culture. Et ne dit-on pas volontiers éducation physique et ou culture physique ? Car l'intérêt



accordé au projet culturel suppose de mettre les bouchers double pour que déjà le socle civique soit justement au centre de toutes les préoccupations majeures. Et pour en revenir au cahier des charges proprement dit, il va de soi que c'est un indicateur de performance et un tableau de bord indéniable en ce qu'il renseigne autant sur les dépenses engagées que la finalité circonscrite avec la même rigueur. Aujourd'hui en effet, les pouvoirs publics ne peuvent plus se permettre des dépenses superflues qui grèveraient lourdement le budget sans qu'il y ait un retour d'investissement. Donc chaque sou dépensé est justifié par une

des clauses drastiques du fameux cahier des charges qui a ce mérite et non des moindres de nous briefer sur la destination des fonds débloqués au profit de telle ou telle manifestation culturelle. Et là on est tenu de hisser le niveau de gestion routinier et classique au rang de véritable management mais pour cela s'impose naturellement la formation et l'encadrement de tous ces porteurs de projets. Tout comme il convient de former les formateurs par trop installés dans leurs certitudes de tout connaître des méandres de la gestion bien ordonnée et bien comprise. Et la ministre de la culture et des arts a désormais fixé les

règles du jeu par l'entremise donc de ce cahier des charges qui vient ainsi en amont et en aval remettre les choses à leur place et mettre tout un chacun devant ses responsabilités. Dorénavant les pouvoirs publics continueront, certes, d'aider tous les porteurs de projets à la condition sine qua non qu'ils entrent dans ce champ d'application qui obéit lui-même à une nouvelle réglementation inspirée autant sur le fond que sur la forme des expériences antécédentes dont il est plus que de bonne guerre d'en extraire le meilleur, tout le meilleur, rien que le meilleur. Fini donc le laxisme dont on a usé et abusé en toute connaissance de cause qui plus est. Et si tout festival a un coût, le moindre serait tout indiqué en la circonstance marquée par la réduction des deniers. Il faut donc oublier l'ère du tempérament sinon réflexedispensieux pour ne s'en tenir qu'au strict et nécessaire. Pas pour le simple plaisir de le faire au demeurant mais davantage pour réhabiliter la transparence touchant autant l'acte gestionnel-managérial siérait mieux-intrinsèque que le management apprivoisé. Les temps sont en effet durs mais avec de l'imagination et des spécialistes dûment reconnus comme tels, il est possible de faire beaucoup de grandes choses sans trop vider la caisse. Il paraît donc grand temps de reconfigurer notre modus vivendi dans le sens exigé par la nouvelle donne faite de balises et de garde-fous. Ce qui fait songer à une ancienne devise que les Algériens de ma génération ne connaissent que trop bien : « épargnez aujourd'hui pour construire demain »... Bref, si à l'impossible comme nous l'enseigne ce vieil adage nul n'est tenu, au possible si, ajoutons nous.

Amar Zentar

2^e ÉDITION DE LA FOIRE D'ART DU CAIRE

Quatre plasticiens algériens présents

Quatre artistes plasticiens algériens et étrangers sont représentés par la galerie d'art algérienne "Diwaniya Art Gallery" à la deuxième édition de la foire d'art du Caire (Egypte), "Egypte Int'l Art Fair", prévu du 26 au 28 février.

Cette galerie fondée en 2020 représente les œuvres de la plasticienne algérienne Rachida Azdaou en plus de la Libanaise Ghada Zoughby, du Soudanais Rashid Diab, et de l'Égyptien Mohamed Ibrahim El Masry. Les œuvres de ces artistes prennent part à cet événement aux côtés d'une centaine d'autres artistes arabes représentés par 17 galeries d'art égyptiennes, syriennes, jordaniennes ou encore émiraties. La galerie d'art algérienne "Diwaniya Art Gallery" représente l'artiste Rachida Azdaou, diplômée des écoles des Beaux-Arts d'Alger qui a d'abord travaillé dans l'enseignement à l'école d'architecture. Primée plusieurs fois en Algérie, elle est également illustratrice et photographe et expose ses œuvres en Espagne, en France, en Tunisie, en Italie ou encore au Canada.

Elle a signé "Suite d'interrogations électriques" et "Mémoire 2" présentées en Espagne en plus d'avoir participé à de nombreuses expositions collectives dont

"Regards reconstruits" présentée à Alger et à Bruxelles et "Artistes algériens, passerelles solaires". "Diwaniya Art Gallery" représente également l'artiste peintre libanaise Ghada Zoughby, le plasticien et universitaire soudanais Rashid Diab ainsi que l'artiste visuel et photographe égyptien Mohamed Ibrahim El Masry qui a connu un grand succès dans des pays d'Europe de l'Est et en Egypte.

Fondée en septembre 2020 par le plasticien algérien Hamza Bounoua, "Diwaniya Art Gallery" ambitionne de "représenter l'art algérien et des artistes étrangers dans différents événements d'envergure" et d'offrir à ces derniers une vitrine professionnelle sur la scène artistique internationale. Cette galerie avait récemment participé à la version virtuelle de la foire d'art "Intersect 21" de Chicago (Etats-Unis) avec les œuvres de six artistes algériens et étrangers dont Thilleli Rahmoune, Ali Boukhalifa, Mustapha Nedjai ou encore la Saoudienne Lulwah Al Homoud. "Egypte Int'l Art Fair" est la première foire internationale d'art organisée en Egypte avec l'objectif de placer la scène artistique des pays arabes dans une plate-forme professionnelle visible et reconnue.

ORGANISATION DES FESTIVALS EN ALGÉRIE

L'urgence d'un nouveau cahier des charges



La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda a mis l'accent sur l'urgence de promulguer un nouveau cahier des charges régissant l'organisation des festivals culturels et artistiques en Algérie, indique un communiqué du ministère.

S'exprimant lors d'une réunion tenue jeudi en présence de cadres du secteur en vue d'examiner la relance des grandes manifestations culturelles et artistiques et arrêter le calendrier culturel au titre du mois sacré de Ramadhan et du mois dédié au patrimoine, Mme Bendouda a souligné l'impératif d'accélérer "la promulgation d'un nouveau cahier des charges régissant l'organisation des festivals".

Le nouveau cahier des charges devra prendre en compte le plan de mise en place des contrats de performance adopté par le

secteur, et s'inscrire dans la vision du département de la Culture basée essentiellement sur le développement de l'économie culturelle, en y associant le reste des secteurs, y compris les Collectivités locales, a ajouté la même source. La ministre a également insisté sur l'importance de "concrétiser les objectifs locaux et internationaux des festivals, tendant principalement à réhabiliter l'acte culturel et se soucier, en premier lieu, des artistes algériens et des jeunes talents".

A ce titre, Mme Bendouda a préconisé l'implication des jeunes et des étudiants, notamment, ceux des instituts d'arts ainsi que ceux de la catégorie des personnes aux besoins spécifiques, dans l'organisation des festivals, en les recrutant à titre provisoire ou en tant que stagiaires volontaires, à l'occasion de chaque édition.

La ministre a donné des instructions aux cadres du secteur et les chargés des établissements sous tutelle, à l'effet d'adopter des critères de "bonne sélection et de professionnalisme dans la performance, la compétence, l'encadrement et la formation," insistant également sur "l'adoption de la transparence dans la gestion, à même de protéger le service public, éviter le gaspillage de la dépense et de développer les arts et la production culturelle.

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE : CRB-MAMELODI SUNDOWNS À 14H

Un sérieux test pour le Chabab

Après avoir rivalisé avec le TP Mazembe, les champions d'Algérie veulent surprendre le leader de leur poule.

Reporté puis délocalisé en Tanzanie à cause du variant sud-africain de la Covid-19, le choc entre le CR Belouizdad et Mamelodi Sundowns se jouera enfin ce dimanche après-midi (14h, heure algérienne) au National Stadium de Dar Es Salam. Mamelodi Sundowns est le leader du groupe B, avec un point d'avance sur le TP Mazembe, mais aussi du championnat d'Afrique du Sud qu'il domine (13 titres, un record). C'est un gros morceau et un sérieux test pour le Chabab, sérieusement pénalisé et contrarié par la délocalisation du match qui devait se dérouler à Alger. «C'est rageant qu'on ne joue pas ce match à Alger», tonne l'entraîneur de la formation de Laâquiba, Frank Dumas. «Je pense que ça ne touchera pas la motivation de nos joueurs et leur envie de gagner ce match. Nous avons préparé cette rencontre dans la sérénité et le



calme. Nous avons nos atouts et il faudra les faire valoir. A nous d'être cohérent dans ce qu'on fait et continuer à avoir de l'ambition. L'équipe des Mamelodi Sundowns a énormément de qualités et elle a aussi des défauts. A nous d'en profiter. Nous sommes un peu le petit poucet de

ce groupe, mais on va faire ce qu'on sait faire. Avoir peur de l'adversaire, c'est la pire des choses. Nous avons tout à gagner et rien à perdre. Nous devons montrer individuellement et collectivement qui est le CRB», souligne Dumas dans une déclaration au site officiel du Chabab,

très amoindri sur le plan offensif, en l'absence de ses deux attaquants vedettes, Belahouel et Koukpo. Surnommés les Brésiliens, les Mamelodi Sundowns que préside le milliardaire Patrice Motsepe (candidat à la présidence de la CAF) comptent profiter du déroulement du match sur terrain neutre pour aligner une seconde victoire de suite et prendre une sérieuse option pour la qualification aux quarts de finale.

«Tout le monde est en forme et prêt pour le match de dimanche», a indiqué Rulani Mokwena, l'entraîneur adjoint des champions d'Afrique en 2016, toujours invaincus cette saison, toutes compétitions confondues. Les camarades du maestro Sayoud réussiront-ils à les faire tomber et à les détrôner ? Réponse cet après-midi. Cette rencontre, comptant pour la seconde journée de la phase des poules (Groupe B) sera dirigée par l'arbitre malien Boubou Traoré, assisté d'Omar Sanou (Burkina Faso) et de Moktar Saly (Niger). Dans l'autre match de cette poule, le TP Mazembe a arraché le nul (0-0), mercredi à Khartoum, face aux Soudanais d'Al-Hilal.

L. B.

TP MAZEMBE

Kasongo reconnaît des manques

Avec deux points et zéro but marqué en deux matches, le TP Mazembe effectue des débuts très poussifs dans la phase de poules de la Ligue des Champions. Et ce n'est pas le dernier des deux matches nuls des Corbeaux, mercredi sur la pelouse d'Al Hilal, qui va donner le sourire à Isaac Kasongo, leur entraîneur adjoint. « Nous nous sommes mis en difficulté en première période en subissant le jeu adverse. De surcroît, en optant pour le jeu direct et long, face au vent fort qui soufflait vers notre camp et le gabarit des joueurs de l'équipe adverse, nous n'avions aucune chance de nous en sortir », a reconnu sur tpmazembe.com celui qui seconde Pamphile Mihayo à la tête des Corbeaux. « En lançant deux joueurs techniquement à l'aise balle au pied et en essayant de posséder le ballon en seconde période, ce qui est notre force, nous nous sommes procurés quelques occasions. C'était un match hyper important pour nous, la victoire aurait été importante... Même si nous rentrons avec un nul, la déception n'est pas totale. En venant jouer Al Hilal, nous savions que ce serait difficile. Ce championnat continue et nous nous battons jusqu'au bout pour nous qualifier au prochain tour », a conclu Isaac Kasongo. Le TPM jouera ce dimanche un chaud derby sur le terrain des Cheminots de Saint-Eloi Lupopo.

LE FOOTBALL NATIONAL EN DEUIL

Mohamed Nassou tire sa révérence

Le football algérien est en deuil. L'ancien grand gardien de but du CR Belouizdad et de l'équipe nationale, Mohamed Nassou, a rendu l'âme ce samedi, à l'âge de 84 ans, des suites d'une longue maladie. Surnommé le chat noir ou le Yachine algérien, le défunt (né le 4 octobre 1937 à Aïn Benian) a porté les couleurs nationales 1963 et 1967 (23 sélections en tout). Il avait joué au Stade Guyotville, au Gallia d'Alger, au CR Belouizdad, à la JS Kabylie et enfin au NARA (ex-RC Kouba). Nos sincères condoléances à sa famille.

R. S.

NICE

«Enorme match» de Boudaoui à Rennes



Le jeune milieu de terrain de la sélection algérienne et de l'OGC Nice, Hicham Boudaoui, a fait sensation et crevé l'écran, vendredi soir, à l'occasion du match contre Rennes. «Auteur d'un match énorme», selon le site officiel de son club, Boudaoui a obtenu la note de 8/10 de la part du quotidien sportif français L'Equipe. Une première pour l'enfant prodige de Béchar que certains ont comparé à l'ancien international français d'origine malienne, Jean Tigana. Placé comme milieu relayeur gauche, l'ancien académicien du Paradou AC a fait une grosse prestation (100% de passes réussies en première mi-temps), et contribué à la précieuse victoire (2-1) de son équipe, en provoquant notamment un pénalty transformé par le Franco-algérien Amine Gouiri. Avant de sortir à la 67' sur blessure (il a reçu plusieurs coups), le milieu algérien a été immense et il a ravi la vedette à l'étoile montante du Stade Rennais et grand espoir français, Camavinga. Son entraîneur, Adrian Ursea, a salué sa prestation, tout en espérant que sa blessure n'est pas méchante. « Boudaoui a été monstrueux, surtout sur les 30 premières minutes. Il a tenu la dragée haute à un espoir du foot français, je dirais même qu'il a mis pas mal

en difficulté Camavinga, autant offensivement que défensivement. Ça a été un match énorme de sa part. J'espère que ce qu'il a eu n'est pas trop grave et qu'on pourra le récupérer pour mercredi. Il a été touché en première mi-temps, j'ai été averti, mais lorsqu'on a des joueurs qui fonctionnent comme il a fonctionné ce soir, avec son rayonnement, c'est difficile. Au-delà de Hicham, j'ai été content parce que j'ai vraiment vu une équipe bien dans son match, qui savait ce qu'elle voulait. On n'a jamais paniqué, on a réussi vraiment à faire, enfin, une prestation complète. Elle a été couronnée de succès, ça me fait plaisir. A côté de Hicham, il y a eu Morgan, Alexis, toute notre défense. On a fait un cadeau à Rennes sur leur but, même s'il y a eu une super frappe. Je tiens à souligner le rendement de toute l'équipe, la prestation et, surtout, l'état d'esprit », a réagi le coach niçois à la fin du match. Avant ce choc contre Rennes, le capitaine des Aiglons, Dante (absent actuellement pour blessure) n'a pas tari d'éloges sur Boudaoui qui a de très fortes chances de retrouver la sélection nationale lors du prochain stage et des deux derniers matches des Verts dans les éliminatoires de la CAN 2022. « Au-delà de ses qualités techniques, c'est son envie de récupérer le ballon et sa joie de jouer qui sont marquantes. Il comprend la vitesse de jeu et le placement. Je ne m'inquiète pas pour lui, il sait pourquoi il est là. Il a cette envie de réussir », témoigne l'international brésilien. Grâce à leur succès à Rennes, les Rouge et Noir, toujours sans l'autre brillant international algérien (Youcef Atal) sortent la tête de l'eau et se donnent un bol d'air en remontant provisoirement à la 12e place du classement de la Ligue 1 française.

L. B.

QATAR

Bounedjah insatiable



L'avant-centre de la sélection algérienne, Baghdad Bounedjah, a frappé fort, vendredi, à l'occasion de la finale de la Coupe du Qatar. Auteur d'un joli doublé, Bounedjah a offert le trophée à son club, Al-Sadd, vainqueur (2-0) de son dauphin en championnat, Al-Duhail. Élu homme du match, l'attaquant algérien se dirige vers le doublé, car son équipe caracole en tête de la Qatar Stars League avec 13 points d'avance sur Al-Duhail. Depuis le début de la nouvelle année, l'insatiable Bounedjah a inscrit 15 buts et délivré 5 passes décisives en 8 matches. Il est impliqué sur un but toutes les 35 minutes. Qui dit mieux !

L. B.

EN U17

Le match contre la Côte d'Ivoire décalé au 4 mars

Le premier match amical de la sélection algérienne des U17 face à son homologue ivoirienne est décalé au 4 mars, a-t-on annoncé sur le site internet de la FAF. « En raison des difficultés que connaissent les équipes de football pour se déplacer en ces temps de Covid-19 et ses nouveaux variants, la sélection ivoirienne des U17 qui était attendue vendredi à Alger a dû reporter son arrivée pour le mercredi 3 mars 2021 à 11h00. De ce fait, le match Algérie - Côte d'Ivoire sera décalé au jeudi 4 mars (20h00), toujours au stade du 5 juillet 1962. Quant au second match, il est maintenu à la date du 7 du même mois », a-t-on précisé dans le communiqué de la FAF. Les petits Fennecs se préparent pour la phase finale de la CAN 2021 prévue au Maroc du 13 au 31 mars). Ils évolueront dans le groupe B, avec les Nigériens, les Tanzaniens et les Congolais. Leur départ au Maroc est fixé au 10 mars.

REAL MADRID

Alaba pour remplacer Varane

La direction du Real Madrid serait disposée à discuter au sujet d'un éventuel départ du défenseur central, Raphaël Varane.

En fin de contrat en juin 2022, le champion du monde tricolore traîne des pieds pour prolonger son bail avec la Casa Blanca. Après dix années de bons et loyaux services, Raphaël Varane pourrait quitter le Real Madrid à la fin de saison. À en croire les informations de AS, les dirigeants madrilènes seraient prêts à s'asseoir sur la table des négociations avec d'éventuels prétendants. Arrivé en Liga en juillet 2011 en provenance du RC Lens, le défenseur de 27 ans a absolument tout gagné à Madrid. Désirant débiter une nouvelle aventure, Raphaël Varane n'aurait pas l'intention de prolonger son bail. Conscients que la situation pourrait tourner en leur défaveur s'ils décident de bloquer l'ancien Sang et Or, les champions d'Espagne seraient prêts à laisser partir le Français contre un très gros chèque. En quête d'un renouvellement total de la charnière centrale, avec le possible départ de Sergio Ramos, les

pensionnaires de Bernabeu s'activeraient en coulisse afin de boucler l'arrivée de renforts. Ayant officiellement annoncé son départ du Bayern Munich, David Alaba pourrait être l'un des nouveaux visages du Real Madrid.

ZIDANE VEUT LOCATELLI

Considéré comme l'un des meilleurs jeunes milieux de Serie A, Manuel Locatelli attise d'énormes convoitises. L'été dernier, Andrea Pirlo a en effet fait son possible pour l'attirer à la Juventus et l'échec rencontré ne semble pas avoir douché ses espoirs. Mais le club qui pourrait relancer le dossier est le Real Madrid ! Mundo Deportivo a en effet annoncé que Zinedine Zidane serait un grand fan de Locatelli, qu'il souhaiterait attirer à Madrid la saison prochaine. Est-ce que Sassuolo saura résister aux offensives de la Juventus et du Real Madrid ? D'après les informations de Tuttosport, les Neroverdi aimeraient garder Manuel Locatelli, mais la situation de crise actuelle pourrait les pousser à accepter une vente. Le quotidien italien parle ainsi d'un prix de départ de 35M€ pour le milieu de 23 ans, dont le contrat se termine en juin 2023. A noter que du côté de Mundo Deportivo, on évoque plutôt le montant de 40M€.



O MARSEILLE

Sampaoli signe jusqu'en 2023



C'est fait ! Après plusieurs semaines de spéculation, Jorge Sampaoli est bien le nouvel entraîneur de l'Olympique de Marseille. «Jorge Sampaoli a signé un contrat avec le club jusque juin 2023. C'est un grand tacticien, avec une expérience d'entraîneur au plus haut niveau. Sampaoli est reconnu pour privilégier le jeu d'attaque.

C'est un système de jeu qu'il a déployé tout au long de sa longue et fructueuse carrière», a indiqué le club phocéen dans un communiqué officiel. Les premiers mots de l'Argentin ne se sont pas fait attendre. Dans sa communication officielle, l'OM a relayé les propos de l'ancien sélectionneur du Chili et de l'Argentine, qui n'a pas caché son attirance pour Marseille. « On m'a dit toute ma vie que l'OM est une passion. Que l'Orange Vélodrome s'allume quand l'équipe se rend au stade

«Marseille est un club du peuple et je me sens moi-même dans cette chaleur. On n'est pas là pour se cacher : on va jouer dur. Quand j'ai reçu cette proposition, je rêvais de pouvoir faire la fête dans la ville. Dans le monde, il y a des endroits calmes et des endroits intenses. Ce sont ces derniers que je veux et j'ai accepté sans hésiter.

Ce club a une âme c'est pour cela que nous sommes ici. Nous sommes prêts», a déclaré Sampaoli qui a dirigé les sélections nationales d'Argentine et du Chili, et les équipes du Sevilla FC en Espagne, ainsi que du Santos FC et du Clube Atlético Mineiro au Brésil.

Sampaoli a conduit l'équipe nationale du Chili vers son premier grand trophée en 2015 en remportant la prestigieuse Copa América, en battant l'Uruguay, champion en titre, en quarts de finale

puis l'Argentine en finale. Il a été récompensé par de nombreux prix individuels, et a notamment été nommé pour le prix d'entraîneur de l'année de la FIFA.

**LONGORIA
À LA PLACE D'EYRAUD**

Mais il n'y a pas que sur le banc de l'Olympique de Marseille que le club s'agite. Le président délégué Jacques-Henri Eyraud laisse son poste à Pablo Longoria, jusqu'alors directeur du football dans l'organigramme du club. « Pablo Longoria, qui occupe le poste de directeur du football de l'OM depuis le 3 août 2020, devient président du directoire et président de l'OM, avec effet immédiat, indique l'OM. À ce titre, Longoria sera responsable de la gestion du club, tant sur le plan sportif que sur le plan économique. Il a précédemment travaillé comme recruteur au Newcastle United F.C. en Angleterre, au Recreativo de Huelva en Espagne, au Sassuolo Calcio aux États-Unis et à l'Atalanta B.C. en Italie. De 2015 à 2018, il a été responsable du recrutement et Scouting Manager de la Juventus, puis, en tant que directeur sportif du Valencia CF, il a directement contribué au retour de Valence sur la scène européenne avec un retour à la Ligue des Champions de l'UEFA et l'obtention d'un trophée (Coupe d'Espagne). «C'est un nouveau chapitre pour l'Olympique de Marseille, et je m'engage personnellement à faire en sorte qu'il soit un véritable succès», a déclaré Frank McCourt, propriétaire de l'Olympique de Marseille. «J'ai confié la présidence du club à Pablo. Son expérience en tant que directeur sportif et recruteur de talents n'a d'égal que son amour du jeu. Sa principale priorité sera de remettre le football au cœur de l'OM». L'Olympique de Marseille s'apprête bien à ouvrir une nouvelle ère...

PARIS SG

Vendre Mbappé pour avoir Messi

Ceux qui espéraient voir le PSG réunir la saison prochaine le trio Neymar, Kylian Mbappé et Lionel Messi dans son effectif vont être déçus. Et pour cause ; le club champion de France n'a pas l'intention de collectionner les stars planétaires en son sein. Pour qu'il y ait une nouvelle tête de gondole qui débarque durant le mercato estival, il faudrait aussi qu'il y en ait une qui parte. Aujourd'hui, la priorité du PSG est claire ; prolonger ses deux principales vedettes. Cela semble être bien parti pour Neymar. En revanche, cela s'avère être un peu plus compliqué pour Mbappé. Le dossier commence à trainer et la direction en place est obligée d'envisager tous les scénarios possibles. Comme celui de devoir se séparer de son champion du monde. Et ce n'est que dans ce cas-là précis, d'après ce que révèle L'Equipe dans son édition du jour, qu'un raid pour le recrutement de Messi pourrait être exploré. Sans qu'il n'y ait bien sûr aucune garantie que La Pulga accepte de son côté de s'installer du côté du Parc des Princes. A trois mois de la fin de la saison, le board parisien est en train de bien se pencher sur toutes les questions relatives au recrutement. A cause des soucis financiers qu'il a rencontrés depuis le début de la crise sanitaire, il est devenu urgent de remodeler son groupe pro, en faisant par exemple plus confiance aux jeunes. Il n'est bien sûr pas question de s'affaiblir et les principaux éléments clés de l'équipe devraient être conservés, mais il se peut donc fort que l'intersaison qui arrive soit celle de l'opération dégraissage. La cession de joueurs aux émoluments importants et qui ne font pas vraiment partie des plans de Mauricio Pochettino est plus que jamais une priorité.

INTER MILAN

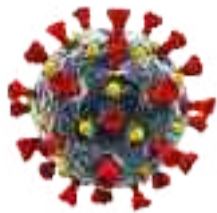
L'énorme révélation de Martinez sur le Barça !

Désireux de préparer la succession de Luis Suarez il y a quelques mois, Josep Maria Bartomeu avait fait de Lautaro Martinez sa priorité. Une piste validée par Lionel Messi, qui évolue au côté de l'attaquant en sélection argentine. Cependant, le joueur de l'Inter Milan n'a jamais rejoint le FC Barcelone en raison de sa clause libératoire estimée à 111M€, bien trop élevée pour le club culé. Lautaro Martinez est donc resté à l'Inter, et se prépare à prolonger son bail. Redoutable cette saison avec 15 buts en 33 apparitions toutes compétitions confondues, l'Argentin est revenu sur ce départ avorté vers la Catalogne dans un entretien accordé à la Gazzetta dello Sport. «C'est vrai, nous travaillons avec Barcelone, c'était le chemin mais je ne peux pas vous dire à quel point je me suis rapproché de ce club. Mais avec Conte, j'ai été très clair. Je lui ai dit : ma tête est là, c'est une promesse, je ne serai pas perturbé. Mais maintenant c'est le passé, je prolonge avec l'Inter», révèle ce samedi Lautaro Martinez, sous contrat jusqu'en 2023 avec l'Inter.

CHELSEA

Giroud, un 2^e Cavani selon Tuchel !

Une grinta admirable, un sens du sacrifice, une hygiène de vie irréprochable et une efficacité clinique : tous ces attributs réunissent Olivier Giroud et Edinson Cavani selon Thomas Tuchel. Le manager allemand aura l'occasion de recroiser le Matador à l'occasion du choc entre ses Blues et Manchester United ce dimanche (17h30). Et l'ancien coach du PSG s'est prêté au jeu des comparaisons, quelques jours après le but fantastique inscrit par le champion du monde français contre l'Atlético de Madrid. «La forme physique, c'est la clé de leur réussite. Pour des avants-centres, ils sont toujours concernés par le jeu de l'équipe et le collectif. Ils sont prêts à souffrir pour l'équipe et à se sacrifier. Ils font des appels pour ouvrir des espaces, ils défendent. Et dans la surface, ce sont deux tuteurs, a tranché un Thomas Tuchel dithyrambique. Ils ont de l'expérience et ils ne sont pas paralysés par l'enjeu. Ce sont deux buteurs de classe mondiale».



PANDÉMIE DE COVID-19

155 nouveaux cas, 134 guérisons et 2 décès en 24 heures

EDUCATION NATIONALE

Un colloque au profit des nouveaux DE



Le ministère de l'Education nationale organise un séminaire de formation au profit des directeurs de l'Education (DE) récemment nommés, a indiqué hier la tutelle dans un communiqué. Le ministre de l'Education nationale, Mohamed Ouadjaout, a procédé, vendredi, à l'ouverture des travaux du "séminaire national de formation" au profit des DE nommés récemment suite au mouvement opéré dans ce corps au sein du secteur de l'éducation. Soulignant que la rencontre "s'inscrit dans le cadre du plan d'action" du secteur, le ministre a mis en avant l'importance de la formation pour la ressource humaine, en général et les gestion-

naires en particulier, étant censés être capables de gérer aussi bien les aspects pédagogique, qu'éducatif et administratif. Lors de son allocution à l'ouverture du colloque abrité par l'annexe de l'Office national des examens et concours (Onec) à Kouba (Alger), M. Ouadjaout a fait savoir que la tutelle "s'emploiera à accompagner les nouvelles recrues à la tête du secteur dans certaines wilayas et les orienter à même de mener à bien les objectifs escomptés". Le ministère de l'Education nationale a consacré le thème de la première session de formation aux examens scolaires et concours professionnels, eu égard à "l'importance que revêt ces axes dans les différentes

étapes de la vie scolaire et de la vie sociale de manière générale", a souligné le ministre, pour lequel ce type de séminaire contribue grandement à l'optimisation du système éducatif. Ce séminaire de deux jours verra la participation de 31 DE, encadrés par 6 anciens DE des plus expérimentés et trois directeurs d'annexes de l'Onec. Au programme de cette formation figurent des communications sur les phases de préparation et d'organisation des examens nationaux, suivies de trois ateliers consacrés aux procédures organisationnelles et diverses problématiques auxquelles est censé faire face le DE lors de ces épreuves, a conclu le communiqué.

Au fil du jour

L'insoutenable légèreté de l'être

Par Rachid Ezziane

Milan Kundera, l'écrivain tchèque, dans son roman « L'insoutenable légèreté de l'être » développe une idée digne des plus grandes théories philosophiques avec en trame une histoire d'amour à suivre à travers les péripéties d'une énigmatique relation entre un homme et une femme. Pourquoi l'homme prend-il les choses à la légère une fois passées ? Se demande-t-il. Même qu'elles deviennent nostalgiques, y compris les événements les plus décriés en leur temps. « Dans ce monde-là, tout est d'avance pardonné et tout y est donc cyniquement permis », dit-il. De ce fait, le drame de l'humanité se trouve donc dans son éternel recommencement. Et là est la légèreté de l'être qui devient, par cet éternel recommencement, un être sans conscience.

Dans le roman de Koestler, « Le zéro et l'infini », on y décèlera, en filigrane, les mêmes symptômes de l'être ambigu, imbu et inconséquent. Un ancien apparatchik et fervent adepte de la révolution Bolchévique, qui a été commandant de la deuxième Division de l'armée révolutionnaire, décoré de l'ordre de mérite, dénommé Roubachof, soupçonné d'opposition au nouveau régime russe, qui était devenu comme on le sait l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS), est arrêté et jeté en prison. La trame du roman est écrite en flash-back. L'homme devient un « zéro » puisqu'il doit faire « abnégation volontaire » de soi. Il n'existe que comme la partie d'un tout « une multitude d'un million divisé par un million » et doit être au service du tout. La révolution n'a que faire de la morale : le seul critère moral devient utilité sociale. Et la seule « éthique politique » est « la fin qui justifie les moyens ». Les valeurs du gouvernement sont l'utile et la logique aux dépens de l'humain et du juste. Et le zéro qui poursuit sa course jusqu'à l'infini. Jusqu'à la nuit qui prend la place du jour...

En prison, Roubachof, le personnage principal du roman « Le zéro et l'infini », cogite sur son sort et celui de son pays, et jusqu'à l'humanité tout entière, il pensa. « Comment peut-on transformer le monde, si l'on s'identifie avec tout le monde ? Et comment faire autrement pour le transformer ? Celui qui comprend, et pardonne — où donc trouvera-t-il un mobile d'action ? »

Cette réflexion va dans le sens de l'idée de Milan Kundera, qui se demandait, lui, comment peut-on revenir au passé que nous avons pourtant tant décrié et refusé. Voire fui à un certain moment de notre vie. Roubachof, dans sa cellule, l'avait compris quand ses amis de combats, pour une vie meilleure, ont agi de la même sorte que ceux-là mêmes qu'ils ont combattus. Telle est l'histoire de l'éclipse en plein jour d'un système qui, malgré toutes les forces qu'il détenait ne put aller au-delà d'une vie d'homme. Mais comme l'avait dit Milan Kundera, le drame de la vie est dans son éternel recommencement. Car tout est cyniquement permis « à répétition »...

LIGUE 1

L'ESS repasse en tête, la JSK s'offre le Clasico

L'ES Sétif a repris, hier, les commandes du championnat de Ligue 1 de football, à la faveur de sa belle victoire (3-0), à domicile, face à l'ASO Chlef, en chute libre. L'ESS possède un point d'avance sur la JS Saoura. Le MC Oran qui réussit la passe de trois et qui carbure à plein régime, se hisse provisoirement à la quatrième position. Le MCO a vaincu le signe indien et battu pour la première fois sa bête noire, le Paradou AC, sur le score de 3 buts à 1. Vainqueur (2-1) du Clasico contre le MC Alger, la JS Kabylie accède provisoirement à la cinquième place. Les Canaris qui ont évolué à dix durant plus d'une demi-heure, après l'expulsion du jeune Kerroum pour cumul de cartons, inflige au Mouloudia sa première défaite de la saison au 5-Juillet. Les Mouloudéens ratent leur première sortie en championnat sous la conduite de Abdelkader Amrani et enchaînent un septième match sans victoire, toutes compétitions confondues. La surprise du jour a été l'œuvre du WA Tlemcen qui est allé s'imposer à Aïn-M'lila face à l'ASAM sur le score de 3 à 0. Le WAT enchaîne les bons résultats depuis sa prise en main par Djamel Benchadli et se retrouve au milieu du tableau.

L. B.

Les résultats du samedi :

ASAM-WAT 0-3
MCO-PAC 3-1
ESS-ASO 3-0
MCA-JSK 1-2

ALGER

Démantèlement d'une bande criminelle

Les services de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont procédé récemment au démantèlement d'une bande de criminels qui semait la terreur au niveau d'un quartier à Alger, a indiqué hier un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, sous toutes ses formes, la Brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) d'El Madania relevant de la Sûreté de la wilaya d'Alger a traité une affaire d'association de malfaiteurs agissant en bande de quartier avec port d'armes blanches de 6e catégorie, sans motif légal, pour bagarres sur la voie publique et provocation de terreur parmi la population, a précisé la même source. Les mis en cause ont été arrêtés et déferés devant les juridictions compétentes après finalisation des procédures juridiques en vigueur. Par ailleurs, la Brigade de la Police judiciaire relevant de la circonscription administrative de Birtouta a interpellé un individu qui faisait l'objet d'un mandat d'arrestation émis par le tribunal criminel de première instance,



impliqué dans une affaire de falsification de documents administratifs, infraction au code maritime et obtention de la certification d'un navire algérien à travers des documents falsifiés. S'agissant du contrôle périodique des activités commerciales dans le cadre des mesures préventives contre la propagation de la Covid 19, le service de wilaya de la police générale et de la régulation ont relevé 304 infractions suite au contrôle de 2 675 locaux commerciaux, entre le 15 et le 22 février en cours. Les mêmes services ont dressé 298 mises en demeure et engagé 6 procédures de fermeture immédiate, ajoute le communiqué de la DGSN.